**Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema,**  
**République Démocratique du Congo**

**Cofinancement du** **projet de coopération germano-congolaise « Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts »**

Révision : 27.11.2020

Par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

**Table des Matières**

[Abréviations iii](#_Toc57317349)

[1. Brève description 1](#_Toc57317350)

[2. Analyse des problèmes et des potentiels 2](#_Toc57317351)

[**2.1 Situation de départ** 2](#_Toc57317352)

[**2.2 La coopération technique allemande au Maniema** 6](#_Toc57317353)

[**2.3 Dérivation de l'objectif du programme** 8](#_Toc57317354)

[3.1.1 Approche stratégique et méthodologique 9](#_Toc57317355)

[3.1.2 Instruments et déploiement du personnel 15](#_Toc57317356)

[3.1.3 Répartition estimative du budget 21](#_Toc57317357)

[**3.2 Objectifs, indicateurs et activités principales** 21](#_Toc57317358)

[**3.3 Plan d’action pour la phase de démarrage** 26](#_Toc57317359)

[**3.4 Groupes cibles, autres parties concernées et zones d’intervention** 27](#_Toc57317360)

[**3.5 Structure de tutelle et structures partenaires** 29](#_Toc57317361)

[**3.6 Interactions avec d’autres programmes de développement dans le pays partenaire** 30](#_Toc57317362)

[**3.7 Stratégie de renforcement des capacités** 31](#_Toc57317363)

[**3.8 Gouvernance du programme** 33](#_Toc57317364)

[**3.9 Suivi et Evaluation** 34](#_Toc57317365)

[**3.10 Évaluation des impacts et des risques – safeguards GIZ** 36](#_Toc57317366)

[3.10.1 Commentaires sur les impacts économiques, écologiques et sociaux attendus 36](#_Toc57317367)

[3.10.2 Analyse Safeguards 37](#_Toc57317368)

[Textes et outils sur les Sauvegarde Socio-Environnementale REDD+ 41](#_Toc57317369)

[4. Bibliographie 41](#_Toc57317370)

[ANNEXE I Analyse Genre 42](#_Toc57317371)

[ANNEXE II Carte de la province 46](#_Toc57317373)

[ANNEXE III Budget 47](#_Toc57317374)

# Abréviations

|  |  |
| --- | --- |
| **AAA** | Aide Agro-Alimentaire - *Welthungerhilfe* |
| **AC** | Assemblée communautaire |
| **ANAPAC** | Alliance Nationale d’Appui et de Promotion des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire |
| **APAC** | Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire |
| **ASEFA** | Association pour la Sauvegarde des Enfants et des Femmes Abandonnées |
| **BGF** | Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts de la GIZ |
| **BM** | Banque Mondiale |
| **CAFI** | *Central African Forest Initiative* |
| **CAPS** | Communautés de base en Action pour la Promotion Sanitaire |
| **CARG** | Conseils *Agricoles* et Ruraux de Gestion |
| **CD** | *Capacity Development* – Renforcement des capacités |
| **CDG** | Comité pour le Développement des Groupements |
| **CDV** | Comité de Développement Villageois |
| **CGCD** | Comité de Gouvernance pour la Conservation et le Développement |
| **CLCD** | Comité Local de Conservation et Développement |
| **CLD** | Comité Local de Développement |
| **CLIP** | Consentement Libre, Informé et Préalable |
| **CoCo** | Conservation Communautaire |
| **COPIL** | Comité de Pilotage |
| **COMIFAC** | Commission des forêts d’Afrique Centrale |
| **CPEDD** | Coordination Provinciale de l’Environnement et du Développement Durable |
| **DIVAS** | Division provinciale des Affaires Sociales |
| **DivAgr** | Division provinciale de l’Agriculture |
| **DivCad** | Division provinciale de Cadastre |
| **DivGenre** | Division provinciale du genre, de la famille et de l’enfant |
| **DivMines** | Division provinciale des Mines |
| **DivUrb** | Division provinciale de l’Urbanisme |
| **DGRMA** | Direction Générale des Recettes du Maniema |
| **DPD** | Division provinciale de Décentralisation |
| **DPP** | Division provinciale de Plan |
| **ENABEL** | Agence de Développement de la Belgique |
| **ETD** | Entités territoriales décentralisées |
| **ETS** | Entreprises |
| **FBI** | Fonds du Bien-Être Indigène |
| **FEC** | Fédération des entreprises du Congo |
| **FONAREDD** | Fonds National pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) |
| **FZG** | *Frankfurter Zoologische Gesellschaft* - Société zoologique de Francfort |
| **GFA** | Bureau de consultance allemande |
| **GIAP** | Gestion Intégrée des Aires Protégées |
| **GTCR-R** | Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové |
| **ICCN** | Institut Congolais pour la Conversation de la Nature |
| **IFAD** | *International Fund for Agricultural Development* |
| **INERA** | Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques |
| **iPCA** | *Integrated Peace and Conflict Assessment* - Analyse intégrée du contexte et des droits humains |
| **IPAPEL** | Inspection Provinciale de l’Agriculture, la Pêche et l’Elevage |
| **IPDRAL** | Inspection provinciale du développement rural |
| **ISEAV** | Institut Supérieur des Etudes Agro-Vétérinaire |
| **ISDR** | Institut Supérieur de Développement Rural |
| **KfW** | *Kreditanstalt für Wiederaufbau -* Banque de Développement Allemande Établissement de crédit pour la reconstruction |
| **LOI** | Lettre d’intention sur la mise en œuvre de la Stratégie‐Cadre Nationale REDD+ de la RDC et son Plan d’Investissement |
| **MEDD** | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| **MPECN** | Ministère Provincial chargé de l’Environnement et de la Conservation de la Nature |
| **OCB** | Organisations Communautaires de Base |
| **ODD** | Objectif de Développement Durable |
| **ONG** | Organisation non gouvernementale |
| **OSC** | Organisations de Société de Base |
| **PADRIR** | Programme d’Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient |
| **PFNL** | Produit Forestier Non Ligneux |
| **PIRAM** | Programme Intégré de Réhabilitation de l’Agriculture dans la Province du Maniema |
| **PNIA** | Programme National d’Investissements Agricoles |
| **PNKB** | Parc National Kahuzi-Biega |
| **PNL** | Parc National de la Lomami |
| **PNSD** | Plan National Stratégique de Développement de la RDC (2018-2022) |
| **PNUD** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **PSE** | Paiements pour Services Environnementaux |
| **RDC** | République Démocratique du Congo |
| **REDD+** | Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts |
| **REPALEF** | Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers |
| **RHE** | Réseau Habitat et Environnement |
| **RN** | Route National |
| **RRN** | Réseau des Ressources Naturelles |
| **SENASEM** | Service Nationale des Semences |
| **SNEL** | Société Nationale d‘Electricité |
| **SOCIMA** | Socitété Civile du Maniema |
| **SPAT** | Schéma provincial d'aménagement du territoire |
| **SYDIP** | Syndicat de Défense des Intérêts Paysans |
| **TL2** | Projet de conservation du Parc National Lomami par la Fondation Lukuru |
| **UNIKI** | Université de Kindu |
| **UWAKI** | *Umoja Wa Wanawake Wakulima* – Association des Femmes Paysannes |
| **WCS** | *Wildlife Conservation Society* |

# 1. Brève description

|  |  |
| --- | --- |
| Projet | Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema |
| Objectif global | Le présent PIREDD Maniema est conçu dans l’optique de contribuer conjointement, ensemble avec les efforts des autorités locales, provinciales et nationales ainsi que des projets sectoriels REDD+, à l’objectif global du programme REDD+ en RD Congo « Réduire les émissions et augmenter les absorptions de gaz à effet de serre provenant du secteur forêts, agriculture et usage des terres, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations tout en protégeant les ressources naturelles dans l’ensemble de la province du Maniema ». |
| Objectif du programme | La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales. |
| Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) | Préservation et restauration des écosystèmes terrestres (ODD 15) ; Protection du climat (ODD 13) ; Réduction de la pauvreté (ODD 1) ; Croissance économique durable (ODD 8) ; Sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16) ; Villes et communautés durables (ODD 17) ; Sécurité alimentaire (ODD 2) ; Égalité des sexes (ODD 5) |
| Contribution aux objectifs de la LOI sur la mise en œuvre de la Stratégie REDD+ | En tant que programme intégré REDD+, le PIREDD Maniema contribue directement et indirectement aux objectifs de gouvernance, aménagement du territoire, forêt, énergie, agriculture, démographie et fonciers de la LOI (voir Annexes 1 et 2) |
| Problème central | La population locale au Maniema ne bénéficie que de manière très insuffisante des potentiels de création de valeur découlant de l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et pastorales, exerçant par conséquent une forte pression sur les surfaces forestières. |
| Groupe cible | La population rurale pauvre des zones d’intervention, qui dépend des biens et services fournis par les écosystèmes de ces zones comme base de leur subsistance et de l’économie rurale. |
| Acteurs principaux | Gouvernorat de la province ; Ministères provinciaux sectoriels concernés ; Structures locales ; Organisations de la société civile |
| Approche globale | Le PIREDD Maniema est basé sur les approches réussies de la GIZ dans le domaine de l’utilisation durable des forêts et de la biodiversité, de la planification locale au développement et du renforcement de capacités.  Trois extrants concernent directement la mise en valeur des ressources naturelles : La situation de subsistance de la population locale est améliorée grâce à une utilisation durable des ressources forestières et agricoles, ainsi que le développement d’un futur potentiel de création de valeur dans les zones d'intervention. Deux extrants contribuent à l’atteinte de l’objectif en renforçant les structures gouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que les acteurs clés opérant au niveau local et provincial dans leurs capacités et leur fonctionnalité. |
| Extrants | A) Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l’utilisation durable de la biodiversité et des ressources agro-sylvo-pastorales sont améliorées  B) Les processus de gouvernance locale sont améliorés  C) La mise en valeur durable de l’utilisation des ressources forestières est améliorée  D) La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée  E) La mise en valeur d’une agriculture durable a été améliorée |
| Coûts du programme | Cout total : 50.159.145 USD  Contribution CAFI/FONAREDD 30.000.000 USD  Contribution BMZ 20.159.145 USD (taux d’échange estimatif 10/07/2020 1,1199525[[1]](#footnote-2))  Le PIREDD Maniema, dans sa mise en œuvre, fera partie intégrante du Programme de coopération germano-congolaise « Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF) » financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) d’une valeur de 18.000.000 EUR. |
| Durée du programme | 01/2021 à 12/2025 (5 ans) |

## 

# 2. Analyse des problèmes et des potentiels

## **2.1 Situation de départ**

Analyse synthétique de la situation de départ

Les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) couvrent environ 155 millions d'hectares. Cela correspond à environ 10 % de la superficie forestière tropicale du monde. Elles sont donc d'une importance primordiale pour la conservation de la biodiversité et pour la régulation du climat mondial en tant que puits de carbone. Considérant l’importance de sa couverture forestière, la RDC se retrouve parmi les dix pays perdant le plus de surface forestière chaque année. Au niveau national, la perte forestière est estimée à 0,4% par an ; selon les données de *Global forest watch* le pays a perdu 13.4 millions d’hectares de couvert végétal de 2001 à 2018, ce qui équivaut à une diminution de 6.7% du couvert végétal depuis 2000.

Bien qu’une série de facteurs puissent être identifiés comme causes de cette perte, le principal moteur de déforestation et de dégradation progressive des écosystèmes forestiers et de la perte de la biodiversité est la précarité des conditions de vie de la population rurale. Environ deux tiers de la population dépendent directement des services écosystémiques des forêts et tirent leurs moyens de subsistance de l’exploitation des ressources naturelles – dans la majorité des cas sous une approche d’économie d’autoconsommation. Malgré l'immense richesse en termes de ressources naturelles, la RDC n'a pas réussi à réduire tangiblement la pauvreté et à générer des revenus et des emplois durables pour sa population. La pauvreté au niveau rural continue d’être extrême et touche selon les régions entre 50 et 80% de la population (BAD 2010). Cette situation se voit renforcée par une forte croissance démographique liée à des taux de natalité élevé et à la migration interne. L'absence ou l’insuffisance d'autres sources de revenus à proximité des forêts ne laisse pas d’autres choix aux populations locales que d’exploiter les ressources forestières disponibles. Cependant, il y a d’autres facteurs comme l'agriculture migratoire sur brûlis et les méthodes de gestion non durables qui exacerbent la pression sur les forêts. Les aires protégées et leurs zones périphériques sont également exposées à ces menaces. Les besoins énergétiques croissants des villes impulsés par l’exode rurale et une urbanisation anarchique, ainsi que l'expansion de l'industrie minière et le développement des infrastructures, ont également un impact sur les surfaces forestières (CIFOR 2015)

L’analyse montre également que la perte de couverture forestière est beaucoup plus prononcée le long des principaux axes fluviaux et routiers, particulièrement dans le complexe agro-rural dans l’Est de la province où la densité de la population est plus élevée. Parmi les axes les plus affectés par la déforestation après 2011 se trouvent l’axe fluvial le long de la rivière Lualaba dans le territoire de Kailo, les axes routiers Kailo-Punia, Punia-Lubutu, la RN3 qui connecte Kisangani avec le Nord-Kivu, tous les axes de Kindu vers le Sud-Kivu dans le territoire de Pangi et plusieurs autres axes dans l’Est et Nord-Est de la ville de Kasongo. La perte de la couverture forestière est moins prononcée dans les zones savanicoles et agricoles du Sud et Sud-Ouest de Maniema ainsi que dans les zones forestières loin des axes de transport et loin des agglomérations – y inclus dans les aires protégées notamment la zone sur le territoire de la province. En même temps, des modèles d’utilisation de terres au détriment des forêts sont en train de s’approcher de plus en plus des aires protégées et de leurs zones périphériques, ce qui risque de mettre en danger la survie durable de ces dernières."

Les principaux moteurs *directs* de déforestation et dégradation forestière au Maniema sont – selon la zone – l’agriculture itinérante sur brulis, l’exploitation du bois énergie et la production du charbon de bois ainsi que l’exploitation artisanale du bois d’œuvre. Les études mettent clairement en évidence le fait que parmi ces moteurs, l’agriculture itinérante sur brulis en est le plus important. Plus de 80% de la perte des forêts au Maniema peut être imputé à cette pratique.

Les activités minières dans les zones minières de la province (notamment dans l’Est et Sud) et l'expansion urbaine, causée par la forte croissance démographique et l’exode rural, contribuent également à la déforestation et dégradation forestière

Les facteurs *subjacents* à la déforestation et dégradation forestière au Maniema sont liés à la situation socio-économique précaire de sa population, qui s’exprime entre autres par l’accès restreint aux infrastructures de base (santé, éducation, électricité, routière, eau et sociales), des revenus par habitant très bas et la forte dépendance de la population aux pratiques de subsistance. A la pauvreté s’ajoute un taux de natalité élevé dans la province, qui est l'un des plus élevé en RDC. Comme conséquence, on observe une demande croissante pour des biens de consommation de base (alimentaire, énergétique, matières premières). En même temps les moyens et pratiques de production sont insuffisants pour répondre à ces besoins dans une manière durable.

Causes de la situation de départ

Au cours de la dernière décennie, des nombreux documents d'orientation politique et stratégique qui abordent ou traitent directement de l'utilisation durable des ressources naturelles ont été élaborés[[2]](#footnote-3). Cependant, ce cadre d’orientation stratégique et légal est contrebalancé par un vide concernant les textes d'application de la loi ainsi que les documents d'accompagnement. L'élaboration d'une politique forestière et législation forestière orientées vers la gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est toujours en cours. Certains textes essentiels (par exemple le Code Forestier) doivent être mis à jour sur les aspects techniques, ainsi que sur l'intégration de l'égalité de genre, les droits humains et la coopération avec la population locale et autochtone (par exemple, les Batwa ou pygmées). En même temps, la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes initiés par l'administration n'a pas encore eu lieu. Les acteurs étatiques et non-étatiques, en particulier au niveau provincial, manquent de capacités de mise en œuvre suffisantes. La fragilité fondamentale de l'Etat, caractérisée par une insuffisance des capacités humaines, financières et techniques d’agir sur le terrain ne permet pas aux acteurs concernés de jouer pleinement leurs rôles. La corruption et l'absence de comportement entrepreneurial dans toutes les structures affaiblissent encore davantage la capacité d'action.

Il y a encore un manque de structures et de processus de gouvernance au niveau local, qui permettraient la participation effective de la population locale. Cependant, l’existence de structures locales résultant du processus de décentralisation constitue, à condition d’acquérir leurs capacités fonctionnelles, une opportunité. Elles pourraient alors jouer un rôle important dans le processus de développement local. Les plates-formes de dialogue institutionnalisées sont rares voire inexistantes. Il reste à mettre en place ou à développer des mécanismes de gouvernance (par exemple, des mécanismes de gestion des plaintes ou des structures pour la gestion des zones tampons des aires protégées) permettant aux populations locales et autochtones d'exprimer leurs besoins, leurs intérêts et leurs inquiétudes. La coordination intersectorielle entre les administrations de l'Etat n'a lieu que de manière ponctuelle et sans vision commune. Dans la plupart des cas, les municipalités et les services de l'Etat n'ont pas les compétences et potentiels nécessaires pour être en mesure d'intégrer les mécanismes de participation de manière ciblée. Globalement, la culture de dialogue et de coopération est faiblement développée dans les services de l’Etat.

Avec la réforme de l’aménagement du territoire, la RDC est en train d’articuler sa vision sur la gestion de son espace territorial. Cette vision ainsi qu’une maîtrise territoriale de l’espace sont nécessaires à l’aboutissement des objectifs de développement, y incluant l’utilisation et la gestion durable des ressources naturelles. Pour l’instant, l’aménagement du territoire s’organise *de facto* d’une manière plutôt spontanée (p. ex. le long des axes routiers, sur la base des critères coutumiers, sur la base d’arrangements informels au sein d’une communauté) sans qu’il n’assure ni la couverture des besoins alimentaires en produits agricoles de base, ni la protection des ressources forestières ou de la biodiversité. Savoir réaliser l’aménagement du territoire d’une façon systématique et en cohérence avec les objectifs de développement se présente donc comme une capacité fondamentale. Actuellement, la RDC élabore un cadre légal et règlementaire moderne et cohérent pour orienter l’aménagement du territoire. Sa mise en œuvre conséquente appelle une approche intersectorielle qui requiert des compétences de coopération et de coordination des acteurs institutionnels impliqués aux niveaux national, provincial et local, ainsi qu'entre ces différents niveaux. Surtout au niveau des provinces, la pertinence et la valeur ajoutée du sujet ne sont pas encore suffisamment comprises. Le personnel de l'Etat n'a pas encore reçu de formation suffisante pour mettre en œuvre des activités faisant partie de l'aménagement du territoire. Néanmoins, dans le cadre du PIREDD, il est possible d'effectuer des travaux de zonage dans les zones d'intervention afin de soutenir les mesures de planification et d'utilisation.

Afin d'exploiter le potentiel existant dans les secteurs forestier, agroforestier et agricole, il est nécessaire, d’une part, de vulgariser, de mettre en pratique et d'ancrer les modèles de gestion durable, tant dans leur mise en pratique que dans les conseils techniques et les réglementations pertinentes. D’autre part, il est nécessaire d’agir sur les autres facteurs limitant le décollage du secteur (notamment le manque d’accès au crédit, l’absence d’infrastructures permettant l’évacuation des produits issus de l’agriculture, etc.). Les modes d'utilisation et de production traditionnels (par exemple l'agriculture itinérante sur brûlis ou la production en système jachère) ne sont remis en cause ni dans leur efficacité ni dans leur effet sur l'écosystème du fait de leur ancrage culturel. Le maillage actif avec l'aménagement du territoire et la planification du développement, ainsi que les questions relatives au droit foncier, est fondamental. Cependant, il n'en est qu'à ses débuts et ne permet peut-être qu'une approche graduelle. La chaîne de valeur, bien que mal organisée et peu structurée, génère toutefois des revenus aux principaux acteurs permettant à ces derniers de subvenir, au moins partiellement, aux besoins vitaux d’alimentation, de scolarisation et de santé. Les principales difficultés rencontrées par les acteurs sont d’ordre matériel, logistique, organisationnel et surtout fiscal. La promotion de sources alternatives de revenus et l'optimisation des chaînes de valeur ne sont pas systématiquement recherchées afin de contrer la déforestation et la dégradation des forêts. La connaissance nécessaire de l'approche de la chaîne de valeur, de sa mise en œuvre et des compétences de processus nécessaires n'est que faiblement développée chez les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux. Dans l'ensemble, les groupes cibles et les structures techniques qui les accompagnent manquent de connaissances suffisantes en matière de gestion d'entreprise, d’initiative et de comportement entrepreneurial.

Par ailleurs, dans l'interaction entre les moyens d'existence ruraux et la gestion des ressources naturelles, il y a d'autres opportunités à saisir. En vue de créer un potentiel d'utilisation future, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux manquent de savoir-faire et d'expérience pour appliquer des approches novatrices (par exemple, restauration des paysages forestiers, création des APACs).

L’urbanisation croissante à Kindu et dans d’autres zones (péri-)urbaines entraînera une augmentation des besoins en bois énergie. Jusqu'à présent, il n'existe pas de politique ou de stratégie énergétique locale pour aborder la question de l'approvisionnement futur en bois énergie et de son impact sur l'utilisation des ressources naturelles. Étant donné que la demande d'énergie dans les zones urbaines est couverte de préférence par le charbon de bois, la demande pour cette forme d'énergie est en augmentation. Si les technologies de production du charbon et celles des foyers et fours restent les mêmes qu’aujourd’hui, l’utilisation de la matière première augmentera rapidement. Cependant, il n'y a pas seulement un besoin d'amélioration technologique dans la production de charbon de bois et de fours et foyers avec une efficacité énergétique accrue, mais l'ensemble des chaînes de valeur de la filière bois énergie offre des points d’entrée pour une meilleure utilisation de l'énergie et une augmentation des revenus générés. Bien que les approches en matière de production d'énergie alternative et renouvelable soient discutées ponctuellement, il n'existe aucune vision ou approche aux niveaux provincial et local quant à la façon de faire face systématiquement à cette opportunité.

## **2.2 La coopération technique allemande au Maniema**

La coopération technique allemande, à travers la GIZ, est présente au Maniema depuis 2004 et a mis en œuvre trois grands projets (SAICE, REDEMA/SELMA/REMAKI et PBF/BGF) à ce jour. Le projet « Appui à la sécurité alimentaire et à la stabilité dans l’Est du Congo (SAICE) » s'est déroulé de 10/2004 à 12/2009 et visait à améliorer la situation alimentaire de la population, en particulier dans les territoires de Pangi et Punia, et à stabiliser durablement ses bases d’existence économiques et sociales. Le projet « Réinsertion économique des jeunes défavorisés au Maniema (REDEMA) s'est déroulé de 10/2004 à 07/2012 et avait pour but d'intégrer les victimes de guerre, en particulier les jeunes défavorisés et les jeunes adultes du Maniema, dans les communautés respectives et dans la vie économique. Dans sa conception révisée, le projet REDEMA avait été transformé en projet de « Relance de l’économie des Provinces du Maniema et du Sud Kivu par l’éducation axée sur le marché du travail (REMAKI) », qui a ensuite été renommé « Stabilisation de l’économie locale dans la Province du Maniema (SELMA). » Le projet s'est globalement déroulé de 10/2004 à 12/2017 et visait à faire bénéficier les agriculteurs et les artisans de meilleurs services offerts par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. SELMA s'est concentré sur trois axes d´intervention : l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services d'alphabétisation fonctionnelle, l'amélioration des services de soutien à la production agricole, l'expansion et la qualité des services pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Des mesures menées par ce projet englobent l´application des techniques de cultivation et d'augmentation de la production par les agriculteurs, l'amélioration considérable des services de vulgarisation agricole fournis par les autorités techniques, la création de la première représentation officielle et de droit privé des artisans en RDC et l'établissement de normes et de standards pour la formation non formelle des apprentis qui en a résulté, ainsi que l'amélioration de l'accès au crédit. Les zones d'intervention comprenaient la ville de Kindu et le territoire de Kailo.

Le projet « Programme de maintien de la Biodiversité et du gestion durable des Forêts (PBF renommé BGF en 2016) » a commencé dans le au Maniema en 2011. Le projet vise à introduire des approches innovantes de conservation et de gestion durable des forêts en vue de réduire les pressions sur les forêts naturelles et la biodiversité ainsi que d’améliorer la situation socio-économique de la population locale. Il se focalise sur trois axes : la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et le développement local. Au fil des ans, le BGF au Maniema a connu de nombreux succès, entre autres la validation du Programme Provincial Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PPEFEB), l’attribution d’une concession de 47.000 ha aux communautés locales (deux autres concessions sont en cours) avec des plans d’aménagement novateurs (Plans Simples de Gestion) servant de modèle de durabilité économique et écologique, la validation des nouveaux instruments pour la gestion des Aires Protégées et la promotion de la coopération et des échanges intersectoriels, la signature de protocoles d’accord entre les communautés et l’ICCN ainsi que la cartographie participative dans 60 villages dans la zone périphérique du PNL. La mise en place de comités de développement à différents niveaux dans quatre (04) ETD a créé les conditions préalables à l'institutionnalisation de la planification participative du développement local. Ces mesures ont bénéficié d’un appui conseil au niveau national, par exemple dans l’élaboration de documents stratégiques sur la gestion durable des forêts et des aires protégées, la réforme de la formation universitaire dans la gestion des ressources naturelles, et la réforme institutionnelle du MEDD. L’Allemagne a renouvelé cet engagement avec la commission du projet de coopération technique « Maintien de la Biodiversité et Gestion durables des Forêts (BGF) » à partir du mois d’Avril 2020 qui vise à étendre, consolider et ancrer les approches participatives et fondées sur les droits humains dans l’utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les alentours des parc nationaux de la Lomami (du côté Maniema) et Kahuzi-Biega (du côté Sud-Kivu). Etant donné que le projet BGF actuel ait une durée de 3 ans, de 2020 à 2023, la GIZ est déjà à la recherche des fonds additionnelles au cours des prochaines années, en particulier compte tenu des effets de synergie attendus du cofinancement PIREDD.

D’ailleurs la présence des experts internationaux expérimentés dans l’équipe PIREDD permettra un dialogue permanent avec le Gouvernement Allemand et vers d’autres potentiels sources de financements complémentaires.

A ce jour et grâce aux nombreuses années de mise en œuvre de différents projets au Maniema, la GIZ a pu acquérir des expériences profondes, qui sont prises en compte dans la conception et mise en œuvre du PIREDD Maniema :

* Pour une bonne collaboration, il est essentiel d'impliquer les organisations partenaires à tous les stades de planification, le pilotage du projet, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des processus et activités du projet. Cela renforce le sens d’appropriation et de la co-responsabilité.
* Une présence sur place permanente avec les organisations partenaires a permis à la GIZ d'établir des relations de travail très étroites avec les partenaires, à créer un vaste réseau et à acquérir une bonne réputation.
* Une bonne coordination des processus et l’atteinte de résultats durables nécessitent une coopération plus forte entre les différents ministères sectoriels ainsi que l’implication des institutions de recherche, du secteur privé et des structures de la société civile.
* L'absence d'un système de collecte de données centralisées et l'absence d'une culture d'échange de données restent des problèmes clés pour une bonne coopération.
* Des formats multi-acteurs pourraient promouvoir la coopération et aider à développer des stratégies communes, par exemple par rapport à un processus de l'aménagement du territoire provincial y inclus des visions d’une planification spatiale (dimension spatiale / temporelle / thématique) ou une stratégique sur la question des peuples autochtones.
* Un échange continue à travers les différents niveaux (local, provincial, national et régional) est nécessaire en tant que catalyseur et facteur de durabilité pour les activités du projet. L’approche multi-échelle de la GIZ (présence et conseils à tous les niveaux) s'est avérée très efficace dans ce sens. Par exemple, les expériences acquises lors de l’implémentation des projets pilotes au niveau local peuvent être directement prises en compte dans la rédaction ou la révision des textes juridiques au niveau national, tout en permettant une mise en échelle.
* Dans un environnement fragile et de forte incidence de corruption, l’identification des partenaires et bénéficiaires motivés et fiables ainsi que leur accompagnement proche à travers le conseil constituent des facteurs clés de succès.
* L’insuffisance de compétences des acteurs locaux, provinciaux et nationaux ainsi que l’insuffisance des ressources matérielles et financières au sein des structures partenaires restent des obstacles majeurs à l'efficacité et à la durabilité des résultats. La substitution de ces insuffisances par des bailleurs a signifié souvent que les agences sectorielles ont en partie échappé à leurs responsabilités souveraines et sont devenues plutôt dépendantes des programmes d'appui. Dans ce contexte, l’approche de la GIZ s’est focalisée sur le renforcement des capacités, l’appropriation et la co-responsabilité pour contrecarrer une orientation vers l'aide financière.
* Concrètement les expériences de la GIZ ont montré qu’autant la société civile que les structures du gouvernement ont de faibles capacités d’absorption des fonds car une faible expérience en pilotage des projets (complexes) et des faibles capacités de gestion.
* La GIZ a appuyé le Secrétariat Général à l’Environnement, et Développement Durable en 2016 à produire *l’Etat des Lieux du Personnel du Secrétariat Général à l’Environnement, et Développement Durable* et la Province du Maniema compte seulement 10 cadres et 114 agents sous statut pour l’ensemble de la province : l’effectif le plus bas de l’ensemble des provinces de la RDC. 61% de ces agents et cadres étaient payés en 2016.
* La GIZ, à travers ses programmes de maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts, a créé des compétences organisationnelles et techniques au sein des structures partenaires dans les matières de gestion communautaire des forêts, conservation communautaire, reboisement et utilisation énergétique des ressources ligneuses, sur lesquelles une grande partie des interventions du PIREDD seront basés.
* Afin de tenir compte des ressources limitées des partenaires, la GIZ a accompagné ses partenaires à développer des mécanismes de diffusion des connaissances simples. Les approches "peer-to-peer" par exemple par le biais d'exemples de meilleures pratiques de producteurs agricoles et de parcelles de démonstration collectives ont été particulièrement fructueuses pour encourager l’adoption des pratiques agricoles améliorées.
* L’établissement et renforcement des chaînes de valeur durables (par exemple basés sur la gestion communautaire des forêts et l’agriculture) sont les clés pour augmenter les revenus de subsistance des groupes cibles et stimuler l’économie locale, tout en conservant les services écosystémiques. Pour ce faire, le renforcement des capacités économiques et administratives ainsi que du comportement entrepreneurial s’est avéré prioritaire ; notamment en matière de gestion des microentreprises, par exemple en ce qui concerne la faisabilité économique, la création et gestion des structures associatives (notamment en relation avec la gestion de la chaîne de valeur bois-énergie), l'entretien et la gestion des plantations et l'élaboration de plans d'affaires.

## **2.3 Dérivation de l'objectif du programme**

Le PIREDD Maniema est basé sur l’analyse profonde de la situation de départ ainsi que sur les approches réussies de la GIZ dans l’utilisation durable des forêts et de la biodiversité, la planification participative au développement ainsi que le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en y apportant une dimension plus forte d’aménagement du territoire, agriculture et énergie.

Le PIREDD contribue, par son objectif du programme, et conjointement avec les efforts des autorités locales, provinciales et nationales ainsi que des projets sectoriels REDD+ à l’objectif global de « Réduire les émissions et augmenter les absorptions de gaz à effet de serre provenant du secteur forêts, agriculture et usage des terres, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations tout en protégeant les ressources naturelles dans l’ensemble de la province du Maniema. »

Le point de départ de l'orientation stratégique du PIREDD Maniema est de comprendre que la situation socio-économique précaire de la population locale est un facteur clé de la perte des forêts et de la biodiversité et ceci pour deux raisons principales. D'une part, la pauvreté structurelle détermine le comportement d'une grande partie de la population comme aucune autre force, et l’oriente vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux, et donc vers la subsistance. D'autre part, elle est un facteur de poussée qui influence directement les moteurs de la déforestation et dégradation des forêts, telles que l'expansion de l'agriculture et le développement démographique.

Les acteurs étatiques et non-étatiques au niveau national, provincial et local ne sont pas encore en mesure d'assurer une conservation efficace des espaces forestiers et de mettre en œuvre avec succès des modèles d'utilisation économiquement, socialement et écologiquement durables. L’implication des ministères sectoriels comme les ministères du Plan, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire sur la thématique environnementale est encore peu structurée et doit être renforcée. La participation active de la population aux processus de développement local est insuffisante et ne constitue donc pas un facteur de soutien dans les processus de changement nécessaires. Les tensions fréquentes concernant les préoccupations des groupes de populations autochtones dans les zones périphériques des aires protégées ne sont pas traitées efficacement par les autorités étatiques de manière à trouver des solutions durables. En conséquence, la population locale ne bénéficie que de manière insuffisante des potentiels de création de valeur découlant de l'utilisation des services écosystémiques, exerçant ainsi une forte pression sur les ressources forestières (**problème central**). Par conséquent, **l’objectif du programme** s’énonce comme suit : La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales.

3. Présentation du programme de coopération technique

**3.1 Conception du programme**

### 3.1.1 Approche stratégique et méthodologique

Partant de son objectif, l’approche de changement du PIREDD repose sur 5 piliers stratégiques. Ces 5 piliers sont basés sur l'élaboration d'une matrice d’impact. Un modèle détaillé de résultat sera créé lors de la phase de lancement avec les acteurs et les partenaires afin de garantir que tous les aspects pertinents sont pris en compte. Le modèle de résultat détaillera les produits de chaque édition et leur interdépendance, ainsi que les instruments (technique d'assistance, subvention locale, renforcement des capacités), les activités et les partenaires respectifs.



Modèle de résultat

Egalement le modèle Theory of change va être adapter selon des discussions avec ls partenaires dans la province

Trois axes d'intervention concernent directement la valorisation des ressources naturelles. La situation de subsistance de la population locale est améliorée grâce à une utilisation durable des ressources forestières et agricoles, ainsi que le développement d’un futur potentiel de création des chaines de valeur dans les zones d'intervention (par exemple, au travers du reboisement pour la production de bois). En parallèle, des options de génération des revenus et d'emplois supplémentaires pour la population locale sont encouragées dans ce contexte (par exemple, chaînes de valeur locales, transformation et commercialisation des produits forestiers et agricoles), ce qui réduit encore plus la pression sur les zones forestières comme source d'approvisionnement en générant des alternatives de participation économique. Le troisième pilier se penche sur l'utilisation spécifique des ressources forestières en tant que bois d’énergie, l'un des principaux moteurs directs de la déforestation et dégradation des forêts, et s'attache à améliorer l'efficacité énergétique dans l’utilisation de cette ressource (reboisement pour le besoin de charbon, foyer améliores, transformation des déchets en charbon etc).

Deux autres piliers contribuent au défi de pousser la gestion durable des ressources naturelles et l’amélioration de la situation socio-économique de la population. Pour pouvoir construire et valoriser les potentiels d’une manière efficace et participative, une ligne d’action stratégique renforce les structures gouvernementales et non gouvernementales concernées et les acteurs clés opérant au niveau local et provincial dans leurs capacités et leurs fonctionnalités (par exemple, comités de développement, services gouvernementaux, société civile et d’autre ONG). Cette approche territoriale est importante tant pour le développement des instruments que par la mobilisation des agents des différents services étatiques à ce niveau. De cette façon se crée la compétence d’action nécessaire pour initier, soutenir et mettre en œuvre des processus de développement local (par exemple, l'aménagement du territoire et la planification du développement). En outre, l'émergence de formats de gouvernance complémentaires (par exemple plateformes de dialogue et mécanismes de plaintes) est encouragée afin d’assurer la participation active et coresponsable de la population à l'élaboration des processus d'utilisation durable et des ressources naturelles. En fin de compte, l’ensemble des interventions spécifiques est accompagné et renforcé par une amélioration des conditions-cadres en fonction des besoins émergeants des piliers stratégiques (par exemple stratégies, approches méthodologiques, développement organisationnel, développement des compétences, équipements, etc.). Ces lignes d’activités offrent de nombreux points de départ pour l’introduction et le renforcement des capacités des acteurs concernés en approches digitales ; notamment dans la gestion des connaissances, la surveillance forestière et de la biodiversité ainsi que dans l'aménagement du territoire. Le potentiel d'accroître l'efficacité et la durabilité des mesures du programme sera systématiquement évalué et pris en compte dans l’implémentation du programme.

Le programme a donc un caractère systémique qui exige un degré élevé de flexibilité et de conception de processus.

Pilier Forêts

L'amélioration de la situation socio-économique dans les zones d'intervention est une condition essentielle pour réduire durablement la pression sur les zones protégées et les zones forestières. Ce pilier stratégique a comme objectif d'améliorer la mise en valeur de l'utilisation durable des ressources forestières. L’utilisation de la méthodologie d’évaluation des opportunités de la restauration des paysages forestières promeut l’identification et la mise en œuvre de différentes approches de conservation et d’utilisation des ressources forestières à partir des réalités et potentialités locales (reboisement, régénération des forêts naturelles assités, foresterie communautaire durable, systèmes agroforestiers et sylvopastorale à petite échelle, promotion des chaînes de valeur forestières, transformation des produits forestiers, diversification des essences, etc.). Dans ce contexte, les modèles de conservation et de gestion des ressources forestiers avec une approche communautaires participatifs ont une importance particulière. Ceci inclut la mise en place des chaines de valeurs foresteries comme let bois-énergie une manière de générer des potentiels pour une utilisation future.

Le développement des compétences s'adresse à la fois au groupe cible (population locale et peuple autochtones, petites entreprises, association et cooperatives) et aux prestataires des services publics et de la société civile. Concernant le personnel, l'accent est mis sur la transmission des connaissances techniques nécessaires (par exemple, amélioration des méthodes de culture, cultures alternatives, transformation des produits foresteries etc.). Dans le cas des activités économiques collectives, communautaires, des compétences supplémentaires de communication, de coordination, de coopération et de négociation sont développées afin de promouvoir la médiation des différents intérêts, une division du travail plus effective et la coopération nécessaire entre les acteurs concernés. Dans la perspective de développement local et d’amélioration de la situation socio-économique de la population locale et autochtone, le PIREDD intervient dans la promotion des chaînes de valeur locales et des activités génératrices de revenus sur la base des ressources forestières et, tout en tenant compte des groupes vulnérables (p.ex. peuples autochtones, femmes, jeunes). Au fur et à mesure que les activités de gestion communautaire et collaborative l’exigent, le programme appuie ponctuellement la sécurisation foncière envers les autorités respectives ou un dialogue entre les propriétaires et les utilisateurs des terres.

Pilier Agriculture

Ce pilier vise à améliorer la mise en valeur d'une agriculture améliorée et durable. Dans le cadre de l'approche PIREDD, cette dernière est conçue selon deux perspectives. La première consiste à réduire son impact négatif en tant que moteur de la déforestation (agriculture sur brûlis). Il s'agit ici de promouvoir une agriculture durable favorable au maintien des ressources forestières. Deux systèmes de modèles agricoles seront développés : un pour la forêt dense et un pour la savane. Sur base d’une étude sur les potentiels agricoles les deux systèmes viseront une utilisation agricole durable sur la même parcelle de terre (agriculture sédentarisée) et entreront dans le processus de vulgarisation agricole après une évaluation réussie par les agriculteurs/autorités compétentes. Une attention particulière est portée à la mise en place des systèmes agroforestiers, mais aussi à la gestion de feux de brousse à la mise en défens des savanes. Également dans les savanes nous recherchons des approches visant à améliorer la fertilité des sols et la protection de la terre contre l'érosion. La deuxième perspective se concentre davantage sur les effets de l'agriculture sur les revenus et la création d'emplois, sans négliger l'aspect de la durabilité. Dans le cadre de la mise en place des chaines de valeur l’accent est mis sur la conservation transformation et commercialisation des produits agricoles. La GIZ compte booster l’entreprenariat dans le domaine à travers des formations, des champs écoles et l’apprentissage entre pairs. Ces activités s'accompagnent de la promotion de l'émergence de services financiers en milieu rural. Pour soutenir l'infrastructure rurale, des activités visant l’entretien des routes de desserte agricoles sont intégrées. Afin d'assurer un soutien technique suffisant aux producteurs agricoles, les services techniques de l'Etat, mais aussi la société civile et d’autres ONGs sont formés et accompagnés sur l'ensemble des sujets abordés ici.

Pilier Energie

Cet axe stratégique d'intervention vise à améliorer la mise en valeur énergétique des ressources ligneuses. Alors que le pilier forestier porte sur la mise en œuvre de modèles de production et de gestion durables des ressources en bois, qui peuvent également être utilisées comme bois-énergie. Ici l'accent est mis sur la demande, l’approvisionnement et le rendement énergétique. C'est l'urbanisation accélérée qui fait croître rapidement la demande en bois énergie, et dans ce contexte en particulier en charbon de bois. Même si la substitution du bois énergie par d'autres sources d'énergie semble souhaitable, l'approvisionnement énergétique continuera d'être assuré par le bois pendant longtemps et augmentera davantage en vue de la dynamique démographique attendue. Cette évolution doit être rendue plus calculable et devrait trouver son expression dans l’élaboration et mise en place d’un schéma d’approvisionnement de bois énergie dans le contexte des villes importantes du Maniema. Par la mise en œuvre et la diffusion de solutions techniques innovantes (carbonisation du bois efficace, amélioration des foyers et des fours, cuisiner à l'énergie solaire ou au biogaz etc.), mais aussi par l'optimisation des chaînes de valeur, le programme PIREDD permettra d'accroître l'efficacité énergétique de la ressource. En plus, les potentialités pour des partenariats public-privé afin d’intégrer des solutions énergétiques alternatives et renouvelables dans la chaîne d'approvisionnement seront évaluées.

Pilier Gouvernance locale

Cet axe stratégique d'intervention vise à améliorer la gouvernance locale. La structuration réussie des zones d'intervention dans une perspective de développement et de gestion durable des ressources se présentant comme un processus de gouvernance fondé sur la participation et la coresponsabilité, dans lequel la population locale joue un rôle clé. La structuration des communautés est donc un défi important afin de pouvoir promouvoir des approches de conservation commu­nautaire et de gestion collaborative. Ceci implique d’accompagner les communautés par un renforcement de leurs capacités pour s'organiser de façon autonome, savoir prendre des décisions orientées vers des objectifs et les mettre en œuvre. Sur cette base, des processus de zonage et de planification de développement pourront être organisés de manière participative. Afin de soutenir et d'accompagner de façon appropriée ces processus et la gestion durable des ressources, les capacités fonctionnelles des structures existantes ainsi que des structures émergentes à différents niveaux dans le cadre du processus de décentralisation (ex. les CoCo, les CARG, les comités de développement local) sont conseillées et qualifiées. Dans ce contexte, il est également envisagé de développer des structures et processus complé­men­taires de gouvernance locale (p. ex. plateforme de dialogue, tables rondes intersectorielles, mécanisme de plaintes, CLIP) pour que la population locale, et en particulier les groupes autochtones, puissent représenter leurs intérêts de manière adéquate. En plus, la promotion de la coordination, de la coopération, du dialogue et de la négociation sont des éléments essentiels de la stratégie de renforcement des capacités de la GIZ. En parallèle, promouvoir une attitude et un comportement entrepreneurial de toutes les parties prenantes indépendamment de leur rôles et fonctions comme une tâche transversale essentielle pour améliorer la capacité de vision et l’efficacité d’agir de tous les acteurs. Afin de pouvoir renforcer l’impact des plans de développement locaux, les communautés sont accompagnées dans le développement des mécanismes de mobilisation et gestion des ressources financières.

Pilier Conditions cadres

Cet axe stratégique d'intervention est destiné à améliorer les conditions cadres pour la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. L'accent est mis principalement sur l'orientation et l’appui conseil des acteurs publics, privés, de la société civile et éventuellement universitaires dans la conception cohérente de leurs politiques, stratégies et approches. Alors que le projet BGF se concentre particulièrement sur les conditions-cadres au niveau national, qui sont ensuite prises en compte au niveau provincial et local, le PIREDD se focalise sur la création de conditions favorables au niveau local et provincial. Sur les plans politique et stratégique, cela signifie la déclinaison cohérente d’une future politique forestière nationale en documents de référence provinciaux, tels qu’une interprétation, une stratégie de mise en œuvre et des plans d’actions concrets. Essentiel c’est le développement d’un Schéma Provincial d’Aménagement du territoire ainsi que l’aménagement au niveau des sept territoires,

Il y a également un besoin de formuler une politique dans le domaine du bois énergie, en accordant une attention particulière à l'augmentation rapide de la consommation dans les centres urbains et périurbains du Maniema. L'accent sera mis sur la formulation d'une approche provinciale qui assurera l'approvisionnement à long terme dans une perspective de durabilité et qui, dans le même temps, envisagera de plus en plus des options énergétiques alternatives. Pour l'application structurée des modèles de gestion mis en œuvre dans les piliers Forêt, Energie et Agriculture du PIREDD, il est nécessaire d’accompagner les approches de macro-zonage et de cartographie dans les zones d'intervention. Dans un premier temps, ces processus seront menés parallèlement à la planification du développement (pilier de Gouvernance Locale), mais ils représenteront un apport important pour tous les processus de planifications provinciales et locales. Dans ce contexte, les structures d'administration pertinentes au niveau provincial sont soutenues dans le processus d'aménagement du territoire, ce qui nécessite toutefois des lignes directrices correspondantes à partir du niveau national. Afin que les différents partenaires du Maniema agissent de plus en plus en accord avec les *international compliance standards* (environnement, social, bonne gouvernance, etc.), ce pilier les accompagne dans l’actualisation de leurs politiques, stratégies, approches et modalités de mise en œuvre institutionnelles, avec un accent particulier mis sur le genre et les droits humains. Ces thèmes sont ensuite intégrés dans le renforcement des capacités techniques du personnel des partenaires. Enfin, dans le cadre de ces lignes d'intervention, de meilleures conditions physiques de travail seront également créées afin de faciliter l’exécution et le rôle de coordination, lequel doit être rempli par les acteurs provinciaux dans la gestion durable des ressources naturelles.

Infrastructures

Le projet reconnait l’importance des infrastructures en milieu rural (bâtiments, routes de desserte agricole, ouvrages), surtout pour permettre le développement des filières agropastoraux et sylvicoles. Ainsi le projet a prévu des moyens pour cibler certaines infrastructures, notamment par un soutien financier aux acteurs appropriés. La GIZ compte aussi faire recours à l’approche HIMO (« haute intensité de main d’oeuvre ») pour une utilisation optimale de la main d’œuvre locale pour réduire au maximum la pauvreté, tout en considérant attentivement les questions de coûts et de qualité. Une cohérence avec d’autres financements sera recherchée car les fonds du PIREDD sont entièrement insuffisants pour la situation précaire des infrastructures du Maniema.

### 3.1.2 Instruments et déploiement du personnel

La GIZ, compte tenu de sa longue expérience dans la province, compte déployer plusieurs instruments. Dans son rôle d’assistance technique, l’instrument d’une assistance technique en qualité est crucial et, dans la logique de la Stratégie REDD+ dans laquelle le PIREDD s’inscrit, une place importante est donnée aux financements.

Le PIREDD est d’abord un processus qui appartient aux acteurs de la province. Les autorités, société civile, communautés doivent agir et le rôle de la GIZ est de soutenir des processus de changement. Notre soutien apporté à ces processus de changement ne peut réussir que s'il maintient une perspective systémique et holistique. GIZ fournira les outils nécessaires à cette tâche au Maniema. En outre, notre modèle de résultats permet aux utilisateurs de visualiser l'ensemble du processus de changement souhaité d'un point de vue systémique et de sonder en permanence d'autres options stratégiques.

Pour le PIREDD nous allons opérer simultanément aux niveaux macro, méso et micro (une approche à plusieurs niveaux) et avec les acteurs étatiques, la société civile et secteur privé. Pour réussir cette approche le déploiement d’une équipe technique et administrative GIZ qui vont travailler dans une même méthodologie GIZ et utilisant des instruments propres à la GIZ est une nécessité pour la réussite. Cette présence ne sert pas à remplacer les partenaires mais pour être réellement au service de ces partenaires. Notre ressource humaine GIZ est un gage de la réussite du projet. Les financements disponibles pour les partenaires et bénéficiaires du projet pour la mise en œuvre des activités du projet s'élèvent à 3 154 730 USD pour les deux premiers ans et à 9 464 191,39 USD pour la durée du projet (voir *cost category* 6). Ces financements sont entre autres sous forme de subventions locales et *grants*. Le recours aux subventions locales sert à accroître l'efficacité de la mise en œuvre des mesures et renforcer l'efficacité des acteurs (associations et groupements femmes ou villageoises, coopérations, ONGs, réseaux, opérateurs économiques, autres acteurs société civile) dans leur compétence de mise en œuvre.

Ces subventions locales, accompagnés par une assistance technique en qualité, permettront de soutenir par exemple la planification et la mise en œuvre de micro-projets agricoles, forestiers, agroforestiers et l’appui à la création des réserves et APAC, mais aussi des actions de «Cash for Work» dans le cadre d’interventions à caractère communautaire en lien avec les infrastructures communautaires et pistes comme par exemple la réhabilition des pistes d’évacuation des produits agricoles, les Paiements pour les Services Ecosystémiques, la construction des dépôts agricoles, des étangs piscicoles etc. Nous prévoyons également de mettre des fonds à disposition pour des projets pilotes innovants, tels que l'approche sylvopastorale avec les vaches laitières, la culture de nouveaux produits de rente agricoles comme le moringa et le cacao, la transformation de déchets en charbon, le biochar. Dans sa globalité, l’appui financier de presque un tiers du volume du projet devra catalyser les efforts par les communautés et structures locales pour protéger la forêt et appuyer la mise en valeur des ressources agricoles, forestières et pastorales. La GIZ envisage provisoirement soutenir autour de 500 microprojets. Il sera difficile d’établir le nombre des bénéficiaires (personnes bénéficiant des microprojets) à ce stade mais il sera certainement dans les dizaines des milliers des hommes et femmes. La planification et structuration des microprojets et financements sera l’objet d’une attention particulière dans les premiers six mois du projet.

Des fonds, sous forme de subventions (*grant*), seront prévus pour soutenir les activités des partenariats avec des institutions de recherche, et des acteurs spécialisés ou juridiquement responsables de l’état (par exemple liés aux routes et transport en lien avec la desserte agricole). En ce qui concerne l'achat de matériel (fournitures de bureau, véhicules, etc.), les ressources matérielles prévues sont réparties de manière relativement égale entre tous les Extrants.

Un montant de 1 909 597 USD est affecté à l'achat de biens matériels pour le projet et des constructions (voir *cost category* 2 et 3). Ces constructions viseront les activités et fonctionnement du projet mais aussi les partenaires (amélioration bureaux des partenaires). Environ 1 500 000 USD est prévu pour les services des fournisseurs diverses (IT/logiciels, salle réunions, repas réunions etc.). Le projet valorisera le savoir-faire local et renforcera les capacités avec une assistance technique qualifié et expérimenté. Les rôles du personnel international sont restreints à des fonctions très précises. Les postes de chef de projet et responsable administratif et financier nécessitent un recrutement international pour un projet de cette envergure. Celui de l’(e) expert(e)s long-terme international(ales) de gestion des connaissances et suivi & évaluation devra gérer une partie importante de son travail en langue Allemande et l’(e) expert(e)s long-terme international(ales) pour le développement rural intégrée, focus agriculture s’occupera de la recherche des fonds et partenariats à l’international. Dans son ensemble cette présence internationale permettra le long du PIREDD de mobiliser des nouveaux financements et partenaires

A travers le renforcement des capacités, l’intervention génèrera une appropriation suffisante. Ce renforcement des capacités de gestion, de processus, de coordination, de suivi et de concertation se fera à travers un déploiement important des différents instruments disponibles à la GIZ : des expert(e)s nation(ales)aux techniques et administratifs joueront un rôle clé dans l’accompagnement des structures partenaires, le conseil technique et assureront la conformité des processus administratifs et financiers.

Le déploiement du personnel à temps complet du projet comprend 5 experts pour la coordination du projet, 16 expert(e)s technique, 7 personnel administratif et 6 personnel d’appui.

Selon les besoins le projet pourra engager des expert(e)s nationales ou avec exception des experts international pour des missions de courte durée.

En ce qui concerne le recrutement d'experts nationaux, l'objectif de la GIZ est de recruter du personnel national au niveau local et régional autant que possible et de créer une relation équilibrée entre hommes et femmes au niveau du staff.

La GIZ continuera à évaluer le besoin en personnel national et international pendant la durée du projet et fera son possible pour faire un usage rationnel de sa ressource humaine et réaliser des économies ou cela peut être possible sans porter atteinte à la qualité.

Le PIREDD est exécuté sous la responsabilité globale du Coordonnateur/Conseiller Technique Principal du programme BGF. L’équipe du projet au niveau de la coordination à Kindu consiste

|  |  |
| --- | --- |
| **Equipe Coordination** |  |
| **Fonction** | **Rôle et Responsabilités** |
| D’un(e) expert(e) long-terme international(e) Chef(fe) de Projet | La mise en œuvre de l’intervention au Maniema  Coordination des activités  Liaison avec FONAREDD et BMZ  Représentation du projet dans la province  Communication externe  Recherche de co-financement  Préparation des rapport technique a soumettre à BMZ et FONAREDD. |
| Un(e) expert(e) long-terme international(e) en tant que Responsable de l’Administration et Finances | Supervision de la gestion financière du projet.  la surveillance des achats, des subventions, de la construction, de la logistique, des ressources humaines, de la comptabilité et des finances, ainsi que des dossiers.  Préparation des rapports financiers à soumettre à BMZ et FONAREDD.  Assurer la conformité aux règlements |
| Un(e) expert(e)s long-terme internation(ales) pour la gestion des connaissances et suivi & évaluation | La mise en place en application d’une système suivi-évaluation en harmonisation des besoins BGF (rapportage en allemand) et FONAREDD.  Appui aux recherches de co-financement |
| Un(e) expert(e) long terme congolais(e) communication et sensibilisation | Communication interne et externe du projet organisation des activités de la sensibilisation de la population sur les aspects liées au projet  Développement des brochure et articles  Appui aux rapports techniques |
| Un(e) expert(e) long terme congolais(e) pour la sécurité | Suivi de la situation en matière de sécurité dans la province  Assurer la sécurité pour le travail au terrain  Former le staff, consultant, et partenaires |

Afin de pouvoir couvrir tous les domaines d’intervention avec une assistance technique on propose 1 expert(e) international(e) et 15 expert(e)s nationaux/nationales.

C’est possible qu'après la phase de planification de 6 mois, il y ait de légers changements dans la composition de l'équipe des experts nationaux selon des besoins des acteurs dans la province.

A ce moment nous avons envisagé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Equipe Technique** |  |  |
| **Fonction** | **Rôle and Responsabilité** | **Partenaires ils vont travailler avec** |
| Un(e) expert(e)s long-terme international(ales) développement rural intégrée, focus agriculture | Appui à la conceptualisation des systèmes agricoles foret et savane  Recherche de financement supplémentaire  Communication avec le secteur prive international pour les investissements dans les chaines de valeur  Suivi des grants internationales avec le siège GIZ en allemand (développement des stratégies)  Suivi des consultants internationales (contrats avec le siège, communication en allemande)  Capitalisation d’expérience (articles/guides en allemande, anglais, français)  Promotion des études internationales, négociations avec des universités internationales | ONGs local, national et internationale  Secteur Prive local, national et internationale  Bailleur de fonds internationales  Consultants internationaux  Universités internationales  BMZ, KFW, GIZ Siege |
| Six expert(e)s long-terme congolais(es) chaine de valeurs | Mise en place de chaines de valeur agricoles et forestiers (bois et bois-énergie)  Suivi de subventions locales  Renforcement de capacités de partenaires (au niveau technique, administrative)  Structuration et formalisations des coopératives, associations  Accompagner des consultants (études, formations)  Organisation et modérations des groupe thématiques  Identification d'acteurs du secteur privé et recherche des investissements  Identification des besoins en matériel et en infrastructure pour les chaînes de valeur  Capitalisation de l'expérience | ONGs locale dans le domaine agriculture, élevage, agroforesterie, bois-énergie, reboisement (UWAKI, CAPS, Caritas Kindu, FOMAMA, CEFOMA etc)  Réseaux Habitat Environnement  Uni Ki  ISDR  ISEAV  AC  PA  CDLs  Groupement femmes  Associations agriculteurs etc  Coopératives  Transporteurs  Acteurs secteur prive  Division Agriculture  SENA SEM (Service national de Semence)  Divison provincial de peche et elevage  Initiative Plus Olive  ETDs  Division Energie  ETS semences pépinières, produits Phytosanitaires  MPECN  CPEDD  RRN  GTCRR  Groupes de Scieurs de bois  Association Braise  Corps de métier de bois  CS  CLG  CLCSE  Fabriquant des briquettes  Fabriquant des briques  Bureau d’études  Agronomes  Universites/centres de recherche  **Et autres a identifier** |
| Cinq expert(e)s long-terme congolais(es) Gouvernance locale et Conditions Cadres | Appui au développement du SPAT et plan aménagement des territoires  Appui au développement et mise en œuvre des Plans d’Utilisation des Terres et PDLs  Appui au Structuration des CDLs  Appui aux ETDs pour le développement des PDLs  Appui aux ETD et communautés d’identifier les activités à réaliser,  Appui à l’identification de fonds,  Suivi de subventions locales  Renforcement de capacités des partenaires (au niveau technique et administrative)  Accompagner des consultants/bureau d’étude (études, formations) | Autorités provinciales  Au minimum 10 ETDs  CLDs  CDGs  CDVs  DPPs  DPDs  PACL  OSC et OCB locales  DGRMA  SOCIMA  ANAPAC  Assemble provinciale  Groupement de femmes, agriculteurs etc dans les villages  Bureau d’étude  **Et autres a identifier** |
| Deux expert(e)s long- terme congolais(es) Droit de l’homme | Accompagner le processus de la mise en place des mécanismes de plainte  Accompagner des consultants/bureau d’étude (études, formations)  Assure que toutes les doléances sont collectées et traites  Travailler avec les autres experts pour assurer que l’aspect droits de l’homme est intègre dans tous nos activités  Suivi de subventions locales  Réaliser des campagnes de la sens sibilation  Renforcement de capacités des partenaires | PA  ANAPAC  REPALEF  Protection Civile  ETD  ONGs locale droits de femmes en enfants (UWAKI, ASEFA)  ChristianAid  ICCN  MPECN  CPEDD  KFW  ASEFA  SYDIP  GREPOED  AIDER  CLCD  CGCD  OSC et OCB locales  **Et autres a identifier** |
| Un(e) expert(e)s long- terme congolais(e) RPF | Développement et mise en œuvre de la stratégie provinciale pour la restauration des paysages forestiers  Accompagner les consultants dans le développement de la stratégie  Renforcement de capacités des partenaires  Planification et suivi de la mise en œuvre de stratégie  Suivi de subventions locales et Grants  Sortir des cartes SIG  Appui au suivi couverture foresterie de la province | IUCN  AFR100  MEDD  ICCN  MPECN  ETD  CPEDD  CDV  CDG  CLD  DPP  DPD  PACL  SENASEM  SAV/MMA  GTCRR  ONGs locale (UWAKI, FOMAMA, CEFOMA, CAPS)  Reseau Habitat Environnement  Uni KI (centre Agroforesterie)  AC  Associations, groupement  Assemblée provinciale  Consultants/bureau d’étude  Acteurs Secteur prive Reboisement/agroforesterie  **Et autres a identifier** |
| Un(e) expert(e)s long- terme congolais(e) AP | Appui a la mise en place et gestion des APs  Renforcement des capacités des partenaires  Appui a la mise en place et formalisation des réserves forestières  Appui a la mise en place des APAC  Suivi de subventions locales et grants  Appui au ICCN pour la mise en place des outils pour la gestion de PNL | ICCN  ANAPAC  ETD  REPALEF  PA  GTCRR  SAV/MMA  Divisons provincial d’aménagement du Territoire  Association vendeuse viande de brousse  CLCD  CGCD  TL2/FZG  **Et autres à identifier** |

L’administration du projet aura une charge particulière de veiller aux procédures de la GIZ et le volume des financements fera une charge de travail exceptionnel. L’administration se fera, en plus des postes déjà mentionnés, sur :

1. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Administrateur/trice qui s’occupe des thématiques de RH, de l’IT et de RP ainsi que l’organisation et l’entretien des locaux administratifs avec trois techniciens de surface décrit ci-dessous ;
2. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Comptable responsable pour le bon fonctionnement de l’administration financière et la gestion financière prévisionnelle, supervision et comptabilité des projets, ensemble avec ;
3. Un(e) aide comptable qui assure le bon déroulement des prestations au sein de la division en matière d’administration financière et de comptabilité, notamment veiller aux financements ;
4. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) comme Responsable des achats de matériels et équipements pour le Bureau ainsi que pour les projets et programmes conformément aux règles et dispositions ;
5. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) Responsables des constructions et achat matériaux de construction et infrastructure (exigence de la GIZ) ;
6. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) en charge des contrats responsable pour la bonne forme et le bon déroulement pour chaque type de contrat nécessaire au sein du programme ;
7. Un(e) expert(e) long terme congolais(e) en charge de la logistique et des événements à organiser au sein du programme, ensemble avec trois chauffeurs décrit ci-dessous.

Le projet aura un personnel d’appui de :

* Deux chauffeurs, un(e) piroguier sous la gestion de l’expert(e) en charge de la logistique ;
* Trois technicien(ne) de surface sous la gestion de l’administrateur/trice. :

Les experts à court terme avec la préférence d’être recruter localement ou au minimum national pourront être déployés de manière ciblée pour des études (par exemple agricoles potentiels dans la savane), de développements des stratégies provinciales (par exemple bois-énergie, restauration de paysages forestiers, lutte contre les feux de brousse), des formations (lutte contre de feux de brousse, suivi-écologique, transformation spécialisé des produit agricoles), de mettre sur place de pilotes innovatives, le développement et mise en œuvre des mécanisme de plainte au niveau du projet et dans la zone tampon dur parc national de Lomami.

Deux domaines d’expertise ont déjà été identifié(e)s comme préalable nécessaire pour la GIZ, l’un(e) pour la mise en place d’un système de contrôle interne et structuration des finances et un(e) s’occupera de la transmission des connaissances en agriculture durable et la mise en place des stratégies.

### 3.1.3 Répartition estimative du budget

Le budget contractuel pour le PIREDD en format du PNUD se trouve en annexe. Ce format fait partie des éléments contractuels avec le PNUD. Le cadre logique budgétisé montre comment l’utilisation du budget et repartie entre les extrants et quel pourcentage du budget et dédié à quelle ligne d’activité/ extrant.

Pour donner suite à la demande de FONAREDD, nous avons divisé le budget en deux parties : un budget d’environ 10 millions pour les deux premières années y inclus la phase de démarrage de 6 mois et un budget pour 20 millions pour trois années.

En tout 32% du budget est directement destiné aux les bénéficiaires et partenaires du projet sous forme des financements.

Les partenaires clés avec qui la GIZ travaillera (services étatiques, société civile) seront autant que possible équipé avec le matériel qui leur faudra pour mettre en œuvre leurs activités.

## **3.2 Objectifs, indicateurs et activités principales**

En tant que programme intégré REDD+, le PIREDD Maniema contribue directement et indirectement aux objectifs de la lettre d’intention sur la mise en œuvre de la Stratégie‐Cadre Nationale REDD+ de la RDC (voir Annexes A1 et A2). Au-delà de ses indicateurs d’impact, le programme assure le rapportage aux indicateurs pour les rapports des PIREDD tels que communiqués du FONAREDD.

A travers ces extrants, le PIREDD Maniema vise d’un côté les moteurs principaux *directs* de la déforestation et dégradation des forêts identifiés dans la province ciblée : l’exploitation non durable de bois qui ne respecte pas les textes et lois, l’expansion des terres agricoles sous des pratiques de moindre productivité (agriculture itinérante sur brûlis) ainsi que l’utilisation non durable du bois énergie. Un accent particulier est mis sur une meilleure création de valeur, pour que la population bénéficie davantage de l'utilisation durable des ressources forestières et agricoles.

De l’autre côté, le PIREDD cible les moteurs *subjacents* de la déforestation et dégradation forestière, notamment la situation socio-économique précaire de la population, les lacunes du cadre politique et stratégique provincial dans différents domaines, les déficits dans sa mise en pratique ainsi que la faiblesse des structures de gouvernance locales.

Au niveau de l’objectif du programme, les impacts directs et tangibles sont mesurés selon quatre dimensions/ indicateurs : l’augmentation de l’étendue globale des différents types de superficies qui sont gérées de manière durable et participative ; l’augmentation des revenus à bases des chaines de valeurs « vertes » ; l’accroissement des bénéfices qui découlent des activités économiques vers la population ; ainsi que la mise en œuvre des plans de développement local comme levier transversal pour l’amélioration des conditions de vie dans la zone d’intervention.

En ciblant les moteurs directs et subjacents de la déforestation, une réduction de la déforestation dans la zone d’intervention du PIREDD est attendue au moyen terme. En fonction d’un développement global favorable de la province à moyen et long terme (développement économique stable, réduction de la croissance démographique, bonne gouvernance etc.) un maintien des superficies forestières est possible.

Tous les valeurs cibles dans la matrice de résultats sont préliminaires et seront adaptées après le début du projet et lors des études diagnostiques qui seront menées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif du programme**  La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales | | |
| **Indicateurs globaux du programme** | **Valeur cible** | **Activités principales en séquence** |
| Dans les zones d'intervention, les superficies des paysages à usage durable et participatif ont augmenté de minimum de 397.500 hectares | >20.000 ha d’activités d’agriculture durable (y inclut agroforesterie et agriculture de conservation)  >7.000 + 13.000 ha APAC  >105.000 + 250.000 ha concessions foresterie communautaire  >5.000 ha reboisement  >50.000 ha réserves forestières gérées durablement | 1. Evaluation des opportunités de la mise en valeur et restauration des paysages forestière (MEOR)  2. Développer et mettre sur place un système de suivi de couverture du foret  3. Développer un Schéma Provincial d’Aménagement  4 Développer et mettre en œuvre des stratégies agricole pour les paysages forestiers et savane  4. Accompagner la mise en place des APAC  5. Faciliter l’application de la stratégie nationale pour les concessions forestières  6. Mettre en œuvre le Schéma Provincial d’Aménagement, l’aménagement au niveau des sept territoires et la stratégie provinciale de la restauration des paysages forestière (reboisement, réserve, agroforesterie, régénération de forets naturelle assistes) |
| Dans 50 communautés villageoises (associations, groupement, village), les revenus des >3000 personnes ont augmenté de plus de 15 % dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur locales "vertes" et d'autres mesures génératrices de revenus. | > 3000 personnes  > 5 chaines de valeur et d’autres mécanisme de revenus | 1. Etude sur les potentiels agricoles – savane et foret  2. Collecte de données de base et développement d’un system de suivi socio-économique  3. Identifier les chaines de valeurs et des partenaires concernes pour la mise en œuvre  4. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et renforcer en particulier l’entreprenariat  5. Mettre en œuvre de chaine de valeurs |
| Les revenus des activités économiques communautaires (gestion des concessions communautaires, chaînes de valeur locales, etc.) servent à financer environ 50 projets communautaires, dont 25 sont spécifiquement destinés aux besoins des femmes. | > 50 projets  > 5 concessions forestiers  > 5 chaines de valeur verte | 1.. Collecte de données de base et développement d’un system de suivi socio-économique  2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités pour les communautés  3.Identifier les projets communautaires avec les communautés |
| 10 ETDs ont mis en œuvre 50 mesures de développement définies de manière participative. | 10 PDsL finalisés et dans la mise en œuvre  50 mesures dans la mise en œuvre | * 1. Sélecter les entités pour les développements des PDL   2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités pour les ETD et des autres partenaires   3. Développer les PDLs dans les entités identifies   4. Identifier au minimum 50 mesures pour la mise en œuvre avec les communautaires et de partenaires d’exécution   5. Appuyer et accompagner a mise en œuvre des mesures |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Extrant | Indicateurs | Activités principales |
| **A** Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l’utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, forestières et pastorales sont améliorées | **A 1** Un plan d’action pour le Maniema émanant d’une politique forestière nationale a été validé par les autorités compétentes de la province  **A 2** Le premier rapport annuel de la mise en œuvre du plan d’action de la stratégie pour la gestion durable du bois énergie au Maniema est disponible  **A 3** La surveillance forestière provinciale met à disposition une documentation annuelle actualisée concernant le développement de la couverture végétale  **A 4** Les résultats d’un zonage forestier et du SPAT sont pris en compte dans 12 processus de planification provinciale (planification au développement, AT et autres) et locale (PDL et autres). | 1. Décliner une politique forestière au niveau de la province sur la base d’une étude sur le moteur de déforestation **(A1)**  2. Conseiller et former les partenaires sur l'intégration des questions de genre et des droits humains dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments au niveau provincial.  3. Réaliser le Schéma Provincial d’Aménagement et (macro)zonage ainsi que la cartographie des espaces forestiers des régions d’intervention **(A4)**  4. Définition d’une stratégie d’énergie bois au niveau de la province **(A2)**  5. Renforcer les capacités techniques (y inclus le bio-monitoring et la surveillance forestière), de processus et de coopération des structures d’appui **(A3)**  6  6. Créer les conditions physiques et d’équipement pour coordonner la gestion durable des ressources agricoles, forestières et pastorales  7. Accompagner le processus d’aménagement du territoire au niveau provincial  8. Mener des études diagnostiques sur les aspects socio-économiques, dynamique de changement d’utilisation des terres, couvert des sols, l’état des lieux de la situation foncière dans les zones d’intervention etc.  9. Supporter et Accompagner les initiatives locales de préservation des forêts par les mécanismes d’incitation (p. ex. le paiement des services environnementaux (PSE))  10. Accompagner la sensibilisation des communautés locales sur des thématiques du projet |
| **B** Les processus de gouvernance locale sont améliorés. | **B 1** Le nombre d'acteurs institutionnels qui soumettent des propositions dans le contexte des processus de gouvernance locale participative (processus de dialogue, mécanismes de résolution des plaintes et conflits, protocoles d’accord de gestion, comités de développement local et de conservation de la nature, conseils agricoles et ruraux de gestion par exemple) a augmenté chaque année.  **B 2** Le rapport d’une évaluation externe confirme la fonctionnalité des 100 structures locales (Comités de développement à tous les niveaux avec leurs commissions thématiques, cadres de concertation, plates formes, comités de coordination, CARG, CoCo).  **B 3** 40 structures d’épargne, dont 20 organisés par des femmes et autres groupes vulnérables, ont financé 100 projets de développement individuels liés à des activités économiques émergeant de l’utilisation durable des ressources agricoles, forestières et pastorales.  **B 4** Une évaluation indépendante confirme que deux mécanismes de gestion des plaintes (un concernant le PNL, un concernant le secteur forestier) au niveau la province sont fonctionnels. | 1. Structurer les communautés locales dans les zones d’intervention  2. Promouvoir des approches de conservation communautaire et de gestion collaborative  3. Développer des structures et processus complémentaires de gouvernance locale (p. ex. plateforme de dialogue multi acteurs, tables rondes intersectorielles, mécanisme de plaintes, CLIP, système d’information sur le REDD+)  4. Renforcer les structures (CLD à tous les niveaux avec leurs commissions thématiques (CoCo, CARG et autres), cadres de concertation, platesformes, comités de coordination etc.) dans les zones d’intervention  5. Formuler et mettre en œuvre des plans de développement (niveau province et local)  6. Renforcer les capacités de coordination, de suivi, de concertation et de coopération des structures de gouvernance locale  7. Renforcer les compétences de comportement entrepreneurial des acteurs et du groupe cible  8. Constituer et accompagner des groupes d’épargne au niveau local  9. Accompagner les ETD dans le développement des mécanismes de la mobilisation et de la gestion des ressources financières  10. Accompagner l’établissement de deux mécanismes de gestion des plaintes au niveau de la province de Maniema (concernant PNL et secteur forestier) |
| **C** La mise en valeur durable de l’utilisation des ressources forestières est améliorée. | **C 1** Les autorités provinciales et locales de l'administration forestière confirment que 5.000 ha de reboisement sont aménagés durablement sur la base de plans approuvés.  **C 2** Les autorités provinciales et locales de l'administration forestière confirment que 10 concessions forestières communautaires formalisées et reconnues sont aménagées durablement sur la base de plans approuvés.  **C 3** 50 communautés locales confirment qu’au moins une chaine de valeur locale basée sur les ressources forestières (bois d’œuvre, bois énergie, charbon de bois) est améliorée (p.ex. en termes de productivité, diversité et/ou durabilité). | 1. Mettre en œuvre des différentes approches de conservation (forêts classées : aires protégées réserves forestières), forêts protégées, forêts de production permanente, APAC etc.)  2. Réaliser des reboisements autour les centres urbains, promouvoir la mise en œuvre des systèmes d’agroforesterie et élaborer un registre de ces boisements  3. Promouvoir une utilisation et gestion communautaire forestière durable  4. Promouvoir et développer des chaines de valeur locales sur la base de ressources forestières  5. Promouvoir des activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée en tenant compte des groupes vulnérables et les peuples autochtones.  6. Impliquer les communautés locales et autochtones dans la production et gestion durable de ressources forestières  7. Appuyer ponctuellement la sécurisation foncière décentralisée |
| **D** La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée. | **D 1** 10 % des produits de charbon de bois et de bois de chauffage commercialisés sur le marché du bois énergie de Kindu sont issus des chaînes de valeur optimisées du point de vue de la durabilité.  **D 2** Une évaluation externe démontre que l’approvisionnement de 5 centres de consommation de bois d’énergie à partir des sources gérées d’une manière durable a augmenté de 10 %.  **D 3** L’efficience énergétique le long de la chaine de valeur de la filière bois énergie a augmenté de 20% (solutions techniques, foyers améliorés, combinaison des matériaux de combustion etc | 1. Actualiser et mettre en œuvre un schéma d’approvisionnement de bois énergie dans le contexte des villes importantes et appuyer l’opérationnalisation du Système d’Information du Suivi de Bois Energie  2. Promouvoir des solutions techniques d’efficacité énergétique pour le bois d’énergie (foyers améliorés, carbonisation améliorée, briquettes et sciure, etc.)  3. Promouvoir des chaines de valeur de la filière bois énergie à partir de la perspective d’une meilleure exploitation énergétique et la durabilité  4. Appuyer des partenariats publique-privée pour mettre en œuvre des solutions d’énergie alternative |
| **E** La mise en valeur d’une agriculture durable a été améliorée. | **E 1** Deux systèmes agricoles améliorés (une pour l’agriculture dans la forêt dense, une pour l’agriculture dans les savanes) sont reconnus comme systèmes de conseil par l'administration agricole provinciale.  **E 2** 10.000 ménages pratiquent l’agriculture améliorée selon les deux systèmes dans les zones d’intervention | 1. Développer des approches agricoles durable (agriculture dans la forêt dense, agriculture dans les savanes) y inclus des systèmes d’agroforesterie, les cultures pérennes et élevage au maintien des ressources forestières **(E 1)**  2. Renforcer les capacités des services techniques (étatique : Environnement, Agriculture, de Recherche, Cadastre, Développement Rural, de la Société civile) dans une perspective d’agriculture durable y inclus l’appui matériel, apports de semences améliorées, leur multiplication et leur large diffusion **(E 1)**  3. Sensibiliser et former les paysans et producteurs à la base de nouvelles approches agricoles  4.Appuyer les propriétaires et les utilisateurs des terres avec les accords communs pour l'utilisation rationnelle des terres  5. Appuyer l’installation des champs école pour sensibiliser les communautés sur les nouvelles pratiques d’agriculture durable  6. Appui à l’émergence des services financiers en milieu rural  7. Promotion des chaines de valeur à partir de l’agroforesterie et des chaines d’approvisionnement libre de déforestation  8. Promouvoir la conservation et la transformation des produits agricoles  9. Mettre en place des approches contre les feux de brousse et l’amélioration des pâturages  10. Accompagner des comités de gestion dans l’entretien des voies d’évacuation de desserte agricole |

## **3.3 Plan d’action pour la phase de démarrage**

Afin de garantir que tous les acteurs locaux (institutions étatique, société civile, secteur privé, bailleur de fonds etc.) sont impliqués dans la planification stratégique et opérationnelle du projet et que des informations suffisantes sur les données de base soient disponibles, une phase de 6 mois de démarrage est prévue. Sur la base des résultats des discussions et des négociations avec les acteurs du Maniema et sur la base de collecte de données de base et des études de faisabilité, la GIZ cherche à adapter et détailler les informations sur les indicateurs, les chaînes de valeur sélectionnes, le zonage des activités agricoles et forestiers, la couverture de paysage (quels territoires et chefferies), et le besoin précis des acteurs clés en matière de renforcement de capacités. Après 6 mois, c’est prévu de présenter un cadre logique et plan de travail détaillé.

Lors de la phase de démarrage le séquençage des différents aspects clés du projet sera un objet d’attention particulier afin de garantir un déroulement qui répond aux réalités de ces aspects clés (exemples : durée procédures légaux CFCL, mise en place pépinières etc.).

Pour les 6 premiers mois du projet, les activités suivantes sont prévues en conséquence.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités planifies** | **Jan** | **Fev** | **Mar** | **Avr** | **Mai** | **Jun** | **Résultats attendus/**  **indicateurs** | **Responsable** | **Partenaires**  **impliques** |
| **Organisation atelier stratégique** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Identification des partenaires clés pour la planification stratégique | X | X |  |  |  |  | Partenaires identifies | coordination BGF | Gouverneur  Maniema |
| Organiser l'atelier de la planification | X | X |  |  |  |  | logistique organise, | Equipe admin BGF | Gouverneur  Maniema |
| Identifier des zones d’intervention du projet (territoires et chefferies) |  | X |  |  |  |  | Zone d'intervention identifies | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Mettre à jour la liste des partenaires et acteurs relevant pour le projet |  | X |  |  |  |  | Carte des acteurs | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Elaborer un cadre logique détaillé pour le PIREDD Maniema, y inclus un modèle de résultat, change of theory, les processus clés |  | X |  |  |  |  | Draft cadre logique élaboré | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Elaborer une stratégie de renforcement des capacités avec les partenaires clés |  | X |  |  |  |  | Draft stratégie de renforcement des capacités élaboré | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Elaborer une stratégie de suivi et évaluation du projet avec les partenaires clés |  | X |  |  |  |  | Draft stratégie de suivi et évaluation élaboré | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Elaborer un format pour le plan de travail avec les grands lignes |  | X |  |  |  |  | Modelé de plan travail élaboré | Modérateur  BGF | Participants  d’atelier |
| Mettre sur place une comite de gestion |  | X |  |  |  |  | Comite formalise avec les TDRs existants | Gouverneur  Maniema | Participants  d’atelier |
| **Plan de travail** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Finalisation de la stratégie de renforcement des capacités suivant les discussions bilatérales avec tous les partenaires/acteurs relevant |  |  | X | X |  |  | Stratégie de renforcement de capacité finalisé | Technicien BGF | Partenaires/Acteurs Maniema |
| Finalisation de cadre logique suivant les discussions bilatérales avec tous les partenaires/acteurs relevant à Maniema |  |  | X | X |  |  | Cadre logique finalisé | Technicien BGF | Partenaires/Acteurs Maniema |
| Développer un plan de travail suivant les discussions bilatérales avec les partenaires/acteurs relevant a Maniema |  |  | X | X | X |  | Plan de travail finalisé | Technicien BGF | Partenaires/Acteurs Maniema |
| Finaliser la stratégie de suivi et évaluation suivant les discussions bilatérales avec les partenaires/acteurs relevant a Maniema |  |  |  | X | X |  | Stratégie suivi-évaluation finalise | Technicien Suivi évaluation BGF | Partenaires/Acteurs Maniema |
| **Atelier Validation** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Organiser un atelier avec le comite de gestion pour valider plan de travail et autres documents clés |  |  |  |  | X |  | Plan de travail valide | Gouverneur Maniema | Comite de gestion |
| **Etudes/Consultants** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Faire une évaluation des opportunités de la mise en valeur et restauration des paysages forestière (MEOR) | X | X | X | X | X | X | Rapport MEOR Zonage activités RPF | IUCN | MEDD, ICCN, partenaire cle |
| Faire une étude sur les potentiels agricoles – savane et foret | X | X | X | X | X | X | Rapport | Consultant  BGF | Devisons  Agriculture |
| Collecter les données de base écologiques et socioéconomiques | X | X | X | X | X | X | Base de données existant | Consultants BGF | Communautés |
| Elaborer des mécanismes de plainte pour le projet |  |  | X | X | X | X | Mécanisme élaboré et mis sur place | Consultant BGF | Comite de gestion |
| Elaborer un système de suivi-écologique, couverture forestiers | X | X | X | X | X | X | Système élaboré | Consultant  BGF | MEDD, ICCN, partenaire cle |
| **D'autres activités qui constituent un bon point de départ** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Finalisation de 3 PDL en cours d’élaboration et capitalisation d'expérience | x | x | x |  |  |  | 3 PDLs finalise et valide Rapport de capitalisation | Technicien PDL BGF | ETDs CLDs |
| Supporter des activités de la mise en œuvre des activités de 3 PDLs a partir des subventions locales |  |  |  | X | X | X | Rapports de la réalisation et de capitalisation d'expérience | Technicien PDL BGF | ETDs CLDs |
| Finaliser l’appui technique pour la concession foresterie communautaire Bisemulu | x | X | X |  |  |  | Rapport de capitalisation - best practice | Technicien foret BGF | CEBOK, |
| Effectuer des activités de la sensibilisation de la population sur les thématiques pertinents pour le projet |  | x | X | X | X | X | Rapport de la réalisation, suivi de sucées | Technicien communication BGF | Radio |
| Recrutement du personnel en priorité | X | X | X | X | X | X | personnel recruté | RAF BGF | Coordination |

## 

## **3.4 Groupes cibles, autres parties concernées et zones d’intervention**

Groupes cibles

La population totale de la province est estimée à 4 014 084 habitants en 2017 (Source : PNSD) sur une superficie de 132 250 km² et avec un taux d’accroissement de 3,3% par an. La population urbaine représente 43% contre 56,5% en milieu rural. La densité humaine est faible (16 habitants/km²) par rapport à la moyenne nationale et avec des disparités selon les territoires et des concentrations marquées dans les périphéries des agglomérations urbaines et péri-urbaines. Le Maniema compte sept territoires (Lubutu, Punia, Kailo, Pangi, Kibombo, Kasongo et Kabambare), 34 secteurs/chefferies, 317 groupements, et 2 808 villages. Avec une incidence de la pauvreté évaluée à 62,9%, le Maniema compte parmi les provinces intermédiaires en matière de pauvreté (Source : PNSD).

Dans le Maniema, l’agriculture reste l’activité principale. La population pratique surtout la culture traditionnelle des aliments de base. Selon la zone, l'agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, le commerce de la viande de brousse, la pêche et vente de poissons, l'élevage de volaille et petit bétail, la collecte des PFNL, l’exploitation artisanale du bois d’œuvre, l’exploitation du bois d’énergie (charbon de bois et bois de chauffe), les travaux techniques, le petit commerce et l’enseignement figurent parmi les activités économiques de la population.

Les mesures du projet ciblent la population rurale pauvre des zones d’intervention du projet, qui dépend des biens et services fournis par les écosystèmes (forestières, savanicoles, etc.) de ces zones comme base de leur subsistance et de l’économie rurale, et qui sont des acteurs principaux derrière les changements d’utilisation des terres observés dans la province. Parmi les groupes cibles, un accent particulier est mis sur la population autochtone dont les modes de vie sont particulièrement liés aux forêts.

Les groupes cibles bénéficient directement des mesures du projet, tels que la mise en œuvre des PDL, la gestion communautaire des forêts et les APAC, la promotion des revenus forestiers, agroforestiers et agricoles et le développement des chaînes de valeur. Parmi les groupes cibles figure également la population de la zone tampon du PNL, qui bénéficie en plus de la promotion des activités de conservation-développement et de la valorisation des services écosystémiques comme prévu dans la stratégie de conservation communautaire. Le nombre de bénéficiaires directs des mesures du projet pourra être estimé dans le cadre de la planification opérationnelle détaillée.

Les coopératives ainsi que les petites et moyennes entreprises agricoles et forestières dans les zones d’intervention font également partie du groupe cible dans le cadre de la promotion de la gestion durable des forêts, l’agriculture durable et des chaînes de valeur dans ses différents sous-secteurs. Leur nombre ne peut pas encore être quantifié.

Avec les interventions du projet dans l’amélioration des conditions cadres au niveau de la province, des impacts positifs indirects sont attendues sur l’étendue de la province. Le groupe cible s'élargit donc à la population totale de la province.

Les agents du Gouvernement provincial et ses ministères sectoriels concernés (entre autres plan, aménagement du territoire, environnement, intérieur et décentralisation, agriculture), l'ICCN et les administrations des parcs, la CPEDD, l’IPAPEL, IPDRAL, les divisions provinciales concernées et leurs services déconcentrés, les représentants des ETDs et les structures CLD, CARG et CoCo, les organisations de la société civiles ainsi que les institutions de recherche et universités bénéficient d’un accompagnement dans des processus spécifiques et du renforcement des capacités afin de mieux pouvoir remplir leurs rôles en tant que médiateurs et dans la mise en œuvre des plans et stratégies provinciales.

Dans le groupe cible, les inégalités entre les femmes et les hommes existent en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre et aux ressources naturelles, la participation aux processus économiques, les différents niveaux d'éducation et de formation et la participation active aux structures et processus décisionnels. Le projet applique le système *Safeguards+Gender* de la GIZ, dans le cadre duquel des points d’entrée concrets pour l’intégration du genre selon les extrants et activités du projet ont été identifié et pris en compte dans la conception du programme. Les institutions partenaires et autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre sont conseillés et formés à l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments. L’aspect genre est également pris en compte au niveau local, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre de modèles de gestion participative et de mesures alternatives de revenus. Dans le cadre des formes de gouvernance locale, la participation accrue des femmes est encouragée et surveillée par un système de suivi pour les aspects genre dans le programme

La promotion des principes de participation et de coresponsabilité ainsi que la mise en place de processus transparents de planification, de gestion et de coordination sont considérées comme des facteurs de réussite du projet. Cela concerne particulièrement la population locale et autochtone ainsi que les acteurs institutionnels des différents segments de la société. Dans ce contexte, des plates-formes de dialogue et des mécanismes de plainte sont créés dans le but de créer des formats qui permettent d’équilibrer les intérêts, promouvoir les compromis, engager la coopération et générer la cohésion sociale.

Zones d’intervention

En tant que programme intégré REDD+ le PIREDD Maniema est de vocation provinciale. Une grande partie de ses interventions visent des effets systématiques qui touchent toute la province pour l’atteinte de l’objectif global. Tout un extrant (extrant A) est dédié à l’amélioration des conditions cadres au niveau de la Province ce qui est la clé pour la mise en échelle des bonnes pratiques. Le focus sur la coresponsabilité des autorités et structures partenaires facilitera d’avantage la mise en échelle et la durabilité des résultats sur l’étendue de la Province.

Des zones prioritaires pour des interventions sur terrain – par exemple, activités agricoles, reboisements et agroforesterie – seront identifiées en collaboration avec les autorités concernées lors du début du programme. L’identification se fera sur la base de critères comme les dynamiques actuelles et futures de déforestation et changement de couverture des sols, la présence des zones classées comme aires protégées, forêts classées, forêts de production, concessions forestières et minières, zones agricoles, zones de forte densité humaine ainsi que la disponibilité des surfaces pour les activités alternatives comme l’agroforesterie, afforestation, activités agricoles, etc. La présence et fonctionnalité des structures partenaires et la présence des groupes cibles sera également prise en compte.

## **3.5 Structure de tutelle et structures partenaires**

En tant que projet de coopération technique bilatérale dans le secteur de l’environnement qui intervient au niveau national ainsi qu’au niveau des provinces du Maniema et Sud-Kivu, la structure de tutelle politique de la contribution allemande est traditionnellement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Pour le PIREDD et les interventions dans la province du Maniema, le gouvernorat de la province est le partenaire politique principal. Cela se reflète également dans les structures de pilotage du programme (voir chapitre 3.5).

Les partenaires principaux dans la mise en œuvre du projet comprennent les ministères provinciaux sectoriels concernés (en particulier plan, aménagement du territoire, environnement, intérieur et décentralisation, agriculture) et les structures locales (services déconcentrés, les représentants des ETDs et les structures CLD, CARG et CoCo) ainsi que les organisations de la société civile (par exemple les structures et réseaux des groupes autochtones, les groupes de femmes, le réseaux des aires protégées, organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales/locales). En tant que membre du comité de pilotage le Groupe de Travail Climat REDD+ Renové (GTCR-R) prendra son rôle dans le suivi et l’accompagnement du projet. La coopération avec des partenaires du secteur de l'éducation soutient la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités, l’ancrage du savoir-faire et le transfert des connaissances. Dans le cadre de la promotion des activités agricoles, forestières et agroforestières et ses chaînes de valeur, la coopération, avec des acteurs économiques comme les coopératives ainsi que les petites et moyennes entreprises agricoles et forestières, est recherchée.

Les groupes d’acteurs comme les associations féminines, de jeunes, de peuples autochtones pygmées et locales sont également pris en compte à tous les niveaux et toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Un accent particulier est mis sur leur représentation et participation dans les formats de gouvernance comme les plate-formes multi-acteurs, les comités locaux et autres formats au niveau de groupement, d’ETD, de territoire et de province ainsi que dans le comité de pilotage du projet.

En général, les acteurs provinciaux étatiques et non-étatiques ne disposent pas de capacités financières, matérielles et humaines adéquates pour remplir leurs rôles respectifs pour la conservation efficace des espaces forestiers et pour la mise en œuvre réussie des modèles d'utilisation durable des forêts et des services écosystémiques.

Les textes légaux pour la conservation de la nature, l’utilisation durable des forêts, la décentralisation et autres processus clés existent et sont connus au niveau des acteurs provinciaux. Cependant, leur application reste faible dû aux capacités limitées de l’administration provinciale dans la mise en application et le suivi.

La participation active de la population aux processus de développement local, lesquels sont souvent conçus comme des processus top-down, est insuffisante et ne constitue donc pas un facteur de soutien dans le processus de changement nécessaire. Les structures locales (CLD, CARG, CoCo et autres) n’existent pas encore partout dans la zone d’intervention et, parfois, ne sont pas opérationnelles. Les conditions de travail dans les différentes structures au niveau local (transport, équipements, technologies, etc.) sont précaires, les connaissances techniques du personnel et leur motivation limitées. Le comportement entrepreneurial parmi les acteurs des structures, coopératives et petites entreprises locales ne se ressent que peu.

Les tensions fréquentes concernant les préoccupations des groupes de populations autochtones et locales dans les zones périphériques des aires protégées ne sont pas traitées efficacement par les autorités étatiques de manière à trouver des solutions durables. Des mécanismes de résolution et médiation des conflits n’existent pas ou ne sont pas fonctionnels.

Le projet adresse ces besoins de renforcement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal afin que ses parties prenantes puissent formuler, négocier et mettre en œuvre leurs propres idées de réforme et de développement. La GIZ se considère comme coresponsable des processus de réforme qu’elle soutient.

## **3.6 Interactions avec d’autres programmes de développement dans le pays partenaire**

Le Maniema compte une multitude d’ONGs nationales, une dizaine d’ONGs internationales ainsi que plusieurs agences des Nations Unies. En 2015, les cinq secteurs prioritaires pour les interventions des acteurs de développement étaient le secteur de l’eau, hygiène et assainissement, santé, sécurité alimentaire, protection et éducation. Un quart des interventions dans la province étaient des actions humanitaires et les trois quarts intervenaient dans le développement et la gouvernance (OCHA, 2015). Depuis mai 2017, avec la détérioration de la situation sécuritaire dans certains territoires de la province, la présence des acteurs humanitaires a d’autant plus augmenté.

La coopération au développement allemande est présente dans la province depuis environ 15 ans avec des interventions dans l'éducation, le développement rural et, depuis de 2011, dans le secteur de l’environnement. Les interventions de la coopération allemande dans le secteur de l’environnement au Maniema font partie du programme de coopération germano-congolaise « Politique environnementale, protection et utilisation durable des ressources naturelles en République Démocratique du Congo ». Ce programme englobe la Coopération Technique (GIZ) et la Coopération Financière (KfW) et est financé par le ministère fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement. Il accompagne ses partenaires – le Ministère de l’Environnement et du Développement durable (MEDD) et l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) – dans le but d’améliorer la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts tropicales et la situation économique des populations locales pauvres dans les régions ciblées, entre autres dans les zones périphériques du Parc National de la Lomami (PNL) au Maniema et le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) au Sud Kivu, Nord Kivu et Maniema.

Le programme « Maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts (BGF) » sert d’hôte pour le programme PIREDD. Ce projet vise à améliorer la situation socio-économique de la population locale et autochtone dans les zones périphériques des parcs nationaux. Il est mis en œuvre en synergie avec les projets de coopération financière, au Maniema notamment le programme « Conservation de la Biodiversité et gestion durable des Forêts » qui soutient la gestion durable des 6 aires protégées – entre autres le PNL et PNKB (les deux situés partiellement au Maniema) –, et finance entre autres des investissements pour améliorer les conditions de vie dans leurs zones périphériques. Le projet de coopération financière « Gestion intégrée des aires protégées » concerne le Parc National de la Lomami dans le souci d’appuyer le programme de la conservation communautaire et de contribuer à l’amélioration des conditions de vie de la population riveraine des aires protégées, tout en respectant la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

La mise en œuvre synergétique des projets de coopération technique et financière allemands ainsi que la collaboration avec les ONGs nationales, internationales et les interventions d’autres bailleurs de fonds au Maniema constituent un fort potentiel pour augmenter l’efficacité et la durabilité des impacts du PIREDD.

## **3.7 Stratégie de renforcement des capacités**

La GIZ possède une forte expérience pratique en matière de soutien au développement des capacités. En s'appuyant sur leurs approches et instruments éprouvés, nous allons les développer et les orienter vers les besoins de nos différents partenaires au Maniema. GIZ aidera les personnes à développer leur expertise professionnelle et leurs capacités de gestion proactive. Nous allons conseiller les structures gouvernementales provinciales et décentralisées pour traduire leurs objectifs et leurs processus de changement en textes légaux et en stratégies. Ces cadres politiques et sociétaux habilitants au Maniema sont essentiels à des réformes efficaces et durables. Sans ces cadres, les changements resteraient isolés et, à moyen terme, inefficaces

Notre soutien au développement des capacités sera fourni en référence précise au potentiel ou aux déficits existants en matière de développement des capacités, en tenant compte des défis existants. Dans ce projet la GIZ voit le développement des capacités comme un processus qui appartient aux parties prenantes. Les parties prenantes doivent avoir un intérêt direct dans le processus, en assumer la responsabilité et être activement engagées dans la réalisation de l'objectif de changement. Cela suppose que les personnes et les organisations concernées voient un avantage pour elles-mêmes dans les changements souhaités et soient disposées à les réaliser.

Dans le PIREDD Maniema la GIZ utilisera notre modèle de gestion Capacity WORKS qui soutient l'opérationnalisation de notre approche de développement des capacités. Il nous permettra de fournir des services de conseil flexibles pour répondre aux besoins de nos partenaires au Maniema. Et il nous permet de soutenir des processus de changement dont les résultats ne peuvent être pleinement anticipés et qui peuvent comporter des revers, des conflits et des obstacles. Notre soutien apporté à des processus de changement de ce type ne peut réussir que s'il maintient une perspective systémique et holistique. Capacity WORKS fournira les outils nécessaires à cette tâche. En outre, notre modèle de résultats permet aux utilisateurs de visualiser l'ensemble du processus de changement souhaité d'un point de vue systémique et de sonder en permanence d'autres options stratégiques.

Dans le contexte du PIREDD Maniema on note que les processus de renforcement des capacités ont besoin de temps pour se dérouler et produire leur impact. Nos services d'appui au développement des capacités permettront le renforcement des capacités des individus (en particulier les agents de changement) en transférant l'expertise et les compétences techniques et en développant des capacités proactives et méthodologiques pour la résolution autonome des problèmes. En même temps, nous allons soutenir également le développement organisationnel des organisations partenaires, ainsi que la coopération, la mise en réseau et les processus de négociation entre les acteurs (c'est-à-dire les individus, les organisations et les gouvernements, etc. ).

Au cours de la phase du démarrage du projet pendant les premiers 6 mois, il est prévu d'élaborer une stratégie en collaboration avec des partenaires et d'autres acteurs, tels que les bénéficiaires potentiels de subventions locales. Cette stratégie sera mise en œuvre au cours du projet et garantira que les acteurs respectifs disposent des compétences et des capacités nécessaires. Dans ce contexte également, une évaluation régulière est prévue pour mesurer et apprécier l'efficacité des mesures de renforcement des capacités.

****

## **3.8 Gouvernance du programme**

Une bonne gouvernance d’un programme est base sur des processus bien élaborés et des procédures claires.

Le PIREDD Maniema sera ancré dans le programme de coopération germano-congolaise BGF, qui vise à étendre, consolider et ancrer les approches participatives et fondées sur les droits humains dans l’utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les alentours des parcs nationaux de la Lomami (du côté Maniema) et Kahuzi-Biega (du côté Sud-Kivu). Le programme de coopération germano-congolaise BGF et la contribution du FONAREDD pour le PIREDD Maniema sont mis en œuvre conjointement pour l’atteinte de l’objectif global susmentionné, dans deux lignes de financement séparées.

La mise en œuvre par la GIZ correspond à ses propres règles et procédures en matière d’organisation et de gestion, en conformité avec ses Manuels d’Opération et les accords entre la GIZ et le PNUD tels que spécifiés dans le document « *Administrative Support Services Agreement* ». Cela va assurer la bonne gouvernance du programme au niveau des procédures.

En plus la GIZ a déjà identifié des processus clés pour le projet et va continuer cet indentification avec les partenaires pendant la phase du démarrage du projet.

Le pilotage du programme PIREDD est effectué à trois niveaux distincts : le niveau politique est celui où l’on négocie et fixe les objectifs, les valeurs fondamentales et les règles de conduite dans la coopération. On y surveille la réalisation des objectifs et on convient des ajustements à apporter à ces derniers. C’est également à ce niveau que se traitent les conflits d’intérêts fondamentaux et les entorses aux valeurs communes. Dans le cadre du PIREDD, le pilotage politique est assuré par les principaux organes de gouvernance du FONAREDD, notamment le Comité de Pilotage et le Comité Technique du Fonds.

Le niveau stratégique définit le chemin suivi pour atteindre les objectifs. On y dresse le constat de l’avancement de la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions, on y réfléchit aux options stratégiques et on y convient des jalons d’étape pour la suite. C’est donc en règle générale à ce niveau que se traitent les défis de management auxquels le projet se trouve confronté.

Le pilotage stratégique du PIREDD est fait selon les normes fixés et est assurée par un Comité de Pilotage présidé par le Gouverneur de la province du Maniema avec les représentants des partenaires clés étatiques, société civile, peuple autochtones, secteur privé, bailleur de fonds etc. La composition exacte du Comité de Pilotage et ses termes de référence seront déterminés lors du début du projet pour inclure les parties prenantes les plus concernées tout en gardant la taille du COPIL gérable.

L’objective de ce comité de pilotage est de prendre les décisions sur les grands lignes stratégiques et opérationnels du projet, de valider le plan de travail, résoudre les conflits éventuellement et donner de recommandations.

**Groupes thématiques**

Afin de garantir que tous les acteurs impliqués dans différents thématiques travaillent ensemble au niveau provincial et échangent également des informations avec les acteurs correspondants, la création de groupes de travail est prévue. Ce travail se fera aussi envers le reste des collègues GIZ BGF au Sud Kivu et à Kinshasa afin de capitaliser les expériences.

L'échange régulier aura lieu via des plateformes digitale ainsi que des réunions face à face sur place. Jusqu'à présent, les thèmes suivants ont été identifiés :

* Chaines de valeur avec les sous-groupes Bois, bois-énergie, et agricoles,
* Gouvernance locale – Plan Développement local,
* Droit de l’homme, Concessions forestiers communautaires,
* Aires Protégées,
* Restauration des paysages forestières,
* Paiements pour Services Environnementaux

Un ajustement des thématiques peut être effectué après les 6 premiers mois de la phase de démarrage du projet.

## **3.9 Suivi et Evaluation**

Le but du système de suivi-évaluation du projet PIREDD est de collecter des données (situation de départ, évolution, observation et identification continue des risques / défis / obstacles) permettant d’apprécier les changements engendrés par les actions mises en œuvre, afin de nourrir les rapports réguliers et ajuster la planification. Les informations générées par le système ont pour objectif de rendre compte aux mandataires et aux partenaires, et servent de base pour les évaluations du Programme.

**Structuration du suivi-évaluation**

Objectif du Programme : L’objectif principal poursuivi par le programme se définit comme suit : « La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales ».

Résultats à atteindre : Des résultats sont définis afin de s’assurer que l’objectif principal du Programme sera atteint suivant l’échéance programmée.

#### Indicateurs justifiant l’atteinte des résultats et extrants : Les indicateurs justifiant l’atteinte ou non des résultats et extrants définis et par conséquent de l’objectif du projet sont associés aux résultats et extrants. Ces indicateurs sont déjà définis dans le document et seront ajuster pendant les prochaine 6 mois de la phase du démarrage du projet ainsi que dans la matrice des résultats.

#### Jalons : Les indicateurs définis et associés aux résultats du Programme, sont segmentés chacun en jalons (étapes intermédiaires à réaliser) pouvant conduire à l’atteinte de l’indicateur. Les périodes de réalisation des jalons sont synchronisées avec les Périodes de Monitoring du Programme.

#### Activités : Chaque année avant la fin du 1er trimestre, les activités à réaliser, en lien avec les jalons définis pour chaque indicateur, sont définies en concertation avec les différents partenaires. Les activités jugées importantes en lien avec les résultats, mais qui n’ont pas de jalons d’attache, peuvent aussi être définies.

**Outil Suivi-évaluation**

**Matrice des résultats** : C’est le cadre logique de tout projet de la GIZ. Elle donne un aperçu synthétique du Projet. Elle détermine l’objectif du Programme, les principaux résultats de chaque champ d’actions du Programme, les indicateurs de réussite avec leur valeur initiale et valeur cible.

**Documentation Suivi-evaluation**

C’est le document dans lequel sont rapportées chaque semestre, les avancées atteintes par le Projet, au regard des jalons définis préalablement. Il permet également aux experts techniques de donner leur point de vue sur les difficultés, risques constatés pouvant amener à réorienter l’approche des actions à mener.

Ce document reprend les différents Résultats du Projet tels que définis dans le modèle de résultats. A chacun des résultats est associés les risques y relatifs, les indicateurs, les commentaires sur la compréhension de l’indicateur, l’approche à suivre pour l’atteinte de l’indicateur, les experts techniques ayant la Responsabilité de la mise en œuvre des activités, les Acteurs clés (partenaires), la Méthode de collecte de données pour le suivi-évaluation, les Jalons, les Commentaires sur l’état d’avancement et les Actions urgentes à mener si nécessiter il y a.

Chaque semestre, les indicateurs ainsi que leurs jalons définis sont évalués selon le code couleur suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| En bonne voie | Ecart | Ecart important | Dérouté | Pas d’évaluation |

#### **Plan d’Opérations** : Le Plan d’opérations est un document cadre de l’opérationnalisation des principaux blocs d’activités identifiés. Il intègre les jalons, les décisions à prendre, les responsabilités ainsi que les étapes de mise en œuvre d’une stratégie. Il couvre une période précise : un rythme annuel a fait ses preuves dans la pratique.

#### **Rapport Annuel :** Chaque année, à travers un Rapport Annuel, le Projet rend compte sur les avancées et réalisations. Ce rapport décrit les évolutions, les modifications concrètes et les actions requises pouvant garantir l’atteinte des objectifs assignés.

**Calendrier de Suivi** La collecte des données sur la mise en œuvre des indicateurs se fait chaque semestre. La liste des indicateurs actualisés et les documents associés doivent être soumis à l’expert en suivi-évaluation

## **3.10 Évaluation des impacts et des risques – safeguards GIZ**

### 3.10.1 Commentaires sur les impacts économiques, écologiques et sociaux attendus

Impact général : A travers ses piliers, le PIREDD contribue directement à toutes les dimensions de la durabilité. Dans la perspective de l'Agenda 2030 (Objectifs de développement durable, ODD), le projet contribue directement à la conservation des ressources (ODD 15 – préservation et restauration des écosystèmes terrestres) et soutient également l'objectif de protection du climat (ODD 13) en raison de la fonction des forêts comme puits de carbone. L'objectif 6 (accès à l'eau) est étroitement lié à cet objectif en raison de la fonction de stockage de l'eau de la forêt. En renforçant les droits de la population autochtone dans les zones périphériques des aires protégées, le programme contribue à promouvoir sa participation et donc à mettre en œuvre l’ODD 16 (sociétés pacifiques et inclusives). La question d'une large participation est également une préoccupation centrale de la promotion de la planification du développement au niveau local, soutenant ainsi la mise en œuvre de l’ODD 17 (villes et communautés durables). La promotion d'une croissance économique durable (ODD 8) contribue à la réduction de la pauvreté (ODD 1) et à la sécurité alimentaire (ODD 2). En outre, l'utilisation économique des produits forestiers et agroforestiers, en particulier par les femmes, a un impact important sur l'objectif 5 (égalité des sexes). La RDC étant un membre clé de la COMIFAC, avec le Plan de Convergence II comme référence principale, le PIREDD renforce indirectement l’aspect des partenariats mondiaux évoqués dans l'objectif 17 des ODD, dans le cadre de la conservation de la biodiversité et de la gouvernance forestière.

Impacts écologiques : Le PIREDD se concentre principalement sur la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. Les conditions actuelles d'utilisation des écosystèmes dans la province du Maniema mettent à rude épreuve leur stabilité. Le soutien du programme vise à freiner cette évolution et à l'inverser à long terme. Outre la préservation de la biodiversité, d'autres fonctions centrales de la forêt sont indirectement promues : en tant que réservoir d'eau naturel et régulateur du bilan hydrique, comme protection contre l'érosion et la dégradation, mais aussi comme réservoir de carbone qui combat l'effet de serre, ainsi que pour prévenir les inondations. Le programme soutient la mise en œuvre du Plan de Convergence II et favorise, dans ce contexte, l'émergence de bonnes pratiques en matière d'agriculture et de sylviculture durables pour leur diffusion dans la région.

Impacts économiques : Sous le principe « exploiter pour conserver », le programme soutient le développement et la mise en œuvre de solutions et de modèles qui permettent d'utiliser la forêt de manière durable afin d'assurer l'autosuffisance (par exemple les populations locales et autochtones), son intégration dans la sécurité alimentaire locale et sa gestion et transformation régulières. L'amélioration des techniques de production, la plantation d'arbres individuels dans les systèmes agroforestiers et les mesures d'amélioration des sols permettront d'accroître la productivité. L'utilisation d'essences de haute qualité, la transformation des produits forestiers et agroforestiers et l'optimisation de chaînes de valeur sélectionnées contribuent à augmenter les revenus de la population rurale. Dans l'ensemble, cela renforce la résilience économique, une meilleure participation aux processus économiques locaux et la réduction de la pauvreté pour une partie du groupe cible. Cela vaut en particulier pour les femmes, pour lesquelles les forêts et l'agroforesterie représentent une source de revenus essentielle. Le développement des possibilités d'emploi dans les secteurs voisins (par exemple les transports, les différentes formes de tourisme) favorise le développement local. Les modèles de gestion participative et communautaire génèrent également des revenus au niveau des autorités locales, qui peuvent être utilisés pour des projets au niveau communautaire.

Impacts sociaux : La promotion des principes « participation et coresponsabilité » est une prérogative centrale du programme et s'inscrit dans différentes perspectives. L'ensemble du processus de planification du développement local (p. ex. la cartographie participative, la planification du développement elle-même) est très participatif. Les modèles coopératifs et communautaires d'aménagement des zones forestières désignées valorisent les principes dans les cycles économiques locaux. Cela crée des opportunités de revenus pour la mise en œuvre de projets sociaux définis conjointement dans la planification du développement au niveau du village et de la communauté. Dans le contexte général, il s'agit de soutenir activement les femmes ainsi que les populations autochtones dans leur accès aux ressources forestières et leur participation aux activités économiques. La mise en place de mécanismes de plainte vise également à renforcer la participation et s'inscrit dans le cadre de la conception d'un processus de gouvernance institutionnelle large dans les zones périphériques, qui renforce la cohésion sociale et réduit le potentiel de conflit. Le programme contribue ainsi à la mise en œuvre des droits humains à la participation et à l'égalité des chances, tout en créant des compétences de dialogue et de négociation.

### 3.10.2 Analyse Safeguards

Une analyse des risques de caractère politique, sécuritaire, social et d’exécution ainsi que des mesures d’atténuation des risques a été effectuée lors de la conception du PIREDD Maniema comme élément clé du processus interne d'assurance de qualité.

Le PIREDD Maniema – comme tout projet mise en œuvre par la GIZ – implémente le système *Safeguards+Gender* de la GIZ. Ce système définit des mesures pour éviter ou atténuer les impacts négatifs non intentionnels dans les domaines de l'environnement et du climat, des droits humains, de la sensibilité aux conflits et du genre. Les détails sur ces analyses Safeguards et Gender se trouve dans l’annexe.

Au-delà des mesures prises dans le cadre du système *Safeguards+Gender*, des activités particulières du PIREDD peuvent demander des évaluations individuelles de leurs impacts sociaux et environnementaux spécifiques selon les standards internationaux.

| Risque | Mesures d’atténuation |
| --- | --- |
| Risques politiques | |
| La conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts, ainsi que des conseils sur un certain nombre de normes internationales de conformité (par exemple, environnement, affaires sociales, droits humains, corruption, etc.), exigent un **engagement politique à long terme**. Après le changement de gouvernement, des changements de priorités et des changements de personnel sont encore possibles aux niveaux national et provincial. Cela peut avoir un impact négatif sur les processus de réforme qui exigent une continuité et donc sur une partie de la réalisation des objectifs. | Le maintien du dialogue politique peut maintenir vivante la volonté de réforme. La diversification des partenaires, le renforcement des capacités au niveau de la population et des structures locales ainsi que le choix de mesures axées sur les groupes cibles peuvent assurer des impacts durables même dans l’absence d’une volonté de réforme au plus haut niveau. |
| Risques sécuritaires | |
| La **dynamique du conflit dans l'Est** du pays se poursuit et est difficile à évaluer. Cela peut affecter la poursuite des processus de changement à long terme et la durabilité des mesures. L'instabilité de la situation conflictuelle dans l'Est de la RDC, ainsi que la fragilité de la situation sécuritaire causée par la présence des groupes armés peut entraver les mesures de mise en œuvre dans la province du Maniema (par exemple, accès aux groupes cibles, sécurité du personnel) ou même entraîner leur suspension. | Les possibilités d'influence directe sont très limitées. Le PIREDD sera intégré dans le système de sécurité et de gestion des risques de la GIZ. La réalisation des analyses de conflit, une surveillance continue de la situation sécuritaire et le maintien d’une capacité de communication permanente ainsi que l’adaptation réactive de la mise en œuvre sont des piliers pour l’atténuation de ce risque. En plus, le PIREDD est conçu sensible aux conflits et au contexte. |
| Risques sociaux | |
| La pauvreté et le fort sentiment d'isolement et d'oubli au sein de la population restent des facteurs importants qui menacent le **tissu social au Maniema**. Les principaux types de conflits rencontrés dans la province du Maniema trouvent leur origine dans des litiges fonciers, des conflits de voisinage ou dans les fermes, des conflits ethniques et tribaux, la sorcellerie et l'aide humanitaire. Les conflits sur l'accès à la terre sont basés sur la pensée tribale ou sur la vente de terres par les héritiers traditionnels à des parties qui restreignent ensuite l'utilisation des terres. Les conflits fonciers et forestiers sont très répandus, notamment en ce qui concerne les limites des exploitations agricoles. Les conflits continuent à perturber les moyens d’existence des ménages dans les zones affectées. | Une série des mesures peut être prise par le PIREDD dans la mise en œuvre de ses activités :   * Avant l'identification des partenaires ou des parties prenantes, une analyse des acteurs est recommandée pour identifier les alliances, la position et la dynamique de conflit en relation avec le(s) acteur(s) concerné(s) et éviter les constellations de conflit potentiels. * Adoption intersectorielle et de façon participative, consensuelle et inclusive des différents schémas ou plans par les acteurs concernés. * Améliorer le niveau d’information de la population locale et autochtone, structures locales etc. sur la législation existante. * Renforcer les processus de gouvernance locale participative (processus de dialogue, mécanismes de résolution des plaintes et conflits, protocoles d’accord de gestion, comités de développement local et de conservation de la nature, conseils agricoles ruraux de gestion) * Implication des autorités traditionnelles dans les processus de consultation et de décision, dans le respect des principes démocratiques |
| Les **populations autochtones et locales** dépendent souvent fortement de l'utilisation des ressources forestières. L'utilisation industrielle et agricole par des acteurs privés et l'attribution des aires protégées ont de plus en plus privés ces populations de leurs moyens de subsistance. Leurs pratiques traditionnelles d’utilisation de ressources forestières ont été criminalisées. Une faible considération des populations autochtones et locales pourrait encore plus les marginaliser. | Le PIREDD Maniema considère les populations autochtones et locales comme des partenaires et acteurs clés dans la gestion durable des ressources.  Il assure la forte intégration et implication des populations autochtones et locales dans la conservation communautaire, le renforcement des capacités au niveau local, la planification du développement (Comités de développement au niveau de village, groupement et secteur/chefferie), la gestion des forêts et les reboisements et autres activités du programme. En plus, le PIREDD renforce l’approche des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire.  Parallèlement à l’application systématique de l'approche « *Do-no-harm* », des mesures de sensibilisation, une gestion claire des critères de sélection, transparence dans la communication et l’action, ainsi qu’une attitude de réceptivité et de dialogue peuvent réduire ces risques. |
| Risques d'exécution | |
| Les **faiblesses en capacités financiers, personnels et de mise en œuvre des services étatiques** **et structures locales** peut conduire à des attentes excessives vers le PIREDD de la part de la population et à une surcharge des plans de développement. Cela comporte le risque d'une perte de motivation et d’un ternissement d'image et peut avoir un impact négatif sur l'appropriation et la participation proactive du groupe cible. La substitution de ces insuffisances par des moyens personnels et financiers externes par des bailleurs signifie souvent que les agences sectorielles échappent à leurs responsabilités souveraines et deviennent dépendantes des programmes d'appui. | Le PIREDD focalise sur le renforcement des capacités, l’appropriation et la co-responsabilité pour contrecarrer une orientation vers l'aide financière. L’accompagnement des mesures auto-financées (à travers les propres moyens des ETD ou des revenus générés par des activités économiques communautaires) ou mises en œuvre avec leur propre main d’œuvre renforce le sens de co-responsabilité. Les mesures d'information et de communication peuvent pallier le risque des attentes excessives. |
| Les **défis logistiques au Maniema** créent des difficultés opérationnelles – notamment dans des zones éloignées de la capital provinciale. Les déplacements par voie terrestre sont limités à un petit nombre d'axes qui offrent un accès limité à l'intérieur de la province. L'utilisation des motos et des bateaux est inévitable pour les routes, les pistes et les voies navigables au-delà de ces limites. Pendant la saison des pluies, même les routes établies sont parfois impraticables. Les véhicules et autres marchandises sont soumis à des coûts de transport élevés. Les coûts des produits de base (eau, carburant, produits alimentaires de base) fluctuent considérablement en raison des conditions météorologiques et d'autres facteurs qui empêchent la livraison régulière des produits. Assurer des normes minimales de sécurité pour le personnel détaché est plus coûteux ici qu'ailleurs dans le pays. | En raison du risque d'accès limité dans de nombreuses zones, les zones d’intervention pour la mise en œuvre des activités sur terrain doivent être discutées et identifiées avec l'accessibilité/logistique/sécurité du personnel comme facteurs clés. La budgétisation des activités doit prendre en compte une possible fluctuation des prix ainsi que des coûts logistiques/d’acquisition supplémentaires. |
| La mise en œuvre du PIREDD entraine de nombreux **risques du caractère administratif, financier et managérial**, résultant notamment de la coopération avec différents partenaires externes, de l'attribution des financements (subventions locales) ainsi que des grands achats. | Le suivi du programme (suivi de la mise en œuvre et de l'impact ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques) surveille étroitement les services, leurs qualités et l’atteinte des bénéficiaires du programme. Les résultats de ce suivi font l'objet du rapportage au FONAREDD.  Une vérification est régulièrement menée par le responsable du programme et par les contrôles internes ainsi que des audits externes et les audits effectués par le département de révision de la GIZ.  Les mesures d’accompagnement, suivi et contrôle qui doivent être prises par la GIZ se reflètent également dans le déploiement du personnel. Pour la structure administrative du projet, une séparation des fonctions sera introduite. Si la séparation des fonctions n'est pas possible en raison d'un manque de personnel, d'autres mesures de contrôle sont nécessaires. Un(e) responsable administratif et financier du projet est responsable de l'application des réglementations commerciales et administratives et des normes de qualité (par exemple en matière d'approvisionnement, de comptabilité, de recouvrement rapide des créances sur des tiers, etc). |
| Le **risque élevé de corruption**, généralement répandu, existe également dans le contexte du programme. Cela peut avoir un impact négatif sur la mise en œuvre, le degré de réalisation des objectifs ou l'image du programme. | L'approche du programme d’une mise en œuvre proche de la population réduit le risque. L'introduction d'instruments de suivi et de responsabilisation au niveau communautaire et l'application stricte des procédures GIZ/FONAREDD réduisent le risque, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers. Les plates-formes de dialogue et les mécanismes de plainte peuvent avoir un effet préventif et prévenir les pratiques de corruption. |
| Des **pandémies globales et régionales** (par exemple COVID-19 et Ebola) peuvent avoir des effets néfastes sur la mise en œuvre du projet et notamment mener à des retards dans la mise en œuvre des activités et dans l’atteinte des résultats. | La GIZ met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter la propagation des virus en question (mesures sanitaires, distanciation sociale, sensibilisation etc.) et en même temps maintenir un niveau adéquat d’opérationnalité (par exemple par le travail mobile et des formats à distance). |

# Textes et outils sur les Sauvegarde Socio-Environnementale REDD+

La GIZ pendant la phase de démarrage du PIREDD fera une étude pour examiner quels outils de sauvegarde prévus dans le REDD+ en République Démocratique du Congo à mettre en place pour le PIREDD.

Un aspect déjà prévu concerne l’établissement de deux mécanismes de gestion des plaintes au niveau de la province de Maniema (concernant PNL et le secteur forestier).

# 4. Bibliographie

BAD (2010), Analyse de la pauvreté en RDC

CIFOR (2015), Agriculture and deforestation in the DRC

GIZ/PBF (2012), Analyse de la filière Bois Artisanal dans la province du Maniema

Gouvernement de la RDC (2012), Stratégie de la République Démocratique du Congo Stratégie-Cadre Nationale REDD+

Gouvernement de la RDC (2015), Plan d’Investissement REDD+ de la RDC

MECNT (2012), Étude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC

MECNT (2016), Etat des Lieux du Personnel du Secrétariat Général à l’Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, 1er Mars 2016

UN OCHA (2015) Qui Fait Quoi Où ? L’Action Humanitaire par Territoire Province de Maniema

PNSD (2019) Plan Quinquennal de Développement de la RDC 2018-2022

MPECNT (2017) Programme Provincial Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité de la province du Maniema

REDD-PAC (S.A.), Modélisation des changements d’utilisation des terres pour la RDC 2000 - 2030

UNICEF (2008), Pauvreté des enfants et disparités en RDC

# ANNEXE I Analyse Genre

Les forêts de la *République démocratique du Congo* (RDC) hébergent une diversité biologique unique au monde et revêtent une importance capitale pour le climat mondial. Elles sont traditionnellement une ressource importante pour la subsistance de la population locale et pour l’économie du pays. Les ressources naturelles durables sont donc importantes pour le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo. Femmes et hommes ont généralement un accès différent aux services écosystémique. Il est essentiel de comprendre ces différences pour s'assurer que les stratégies et activités visant à améliorer l'accès aux services écosystémique et leur valorisation puissent apporter des avantages à tous les sexes. Plusieurs études montrent que la participation effective des femmes dans les comités exécutifs améliore la gouvernance forestière et constitue un élément clé de la gestion durable des forêts. Bien que le gouvernement congolais exprime une volonté officielle d'intégrer les questions de genre dans les stratégies et plans d´actions, la mise en œuvre en réalité n'a pas lieu. Il est donc particulièrement important d'examiner le secteur forestier et agricole sur les différences entre les sexes, promouvoir les rôles des femmes et groupes vulnérables dans tous les domaines.

Le projet « Maintien de la Biodiversité et du gestion durable des Forêts » vise à introduire des approches innovantes de conservation et de gestion durable des forêts en vue de réduire les pressions sur les forêts naturelles et la biodiversité ainsi que d’améliorer la situation socio-économique de la population locale. Le PIREDD Maniema est cofinancé par les fonds CAFI et est intégrée dans les approches réussies de la GIZ dans le domaine de l’’utilisation durable des forêts et de la biodiversité, de la planification locale au développement et du renforcement de capacités.

La GIZ comprend la dimension genre comme élément-clé du développement durable. La stratégie genre de la GIZ envisage à promouvoir l’égalité entre hommes et femmes en intégrant systématiquement la dimension du genre dans le cadre des services externes de la GIZ comme au sein même interne de l’organisation. La promotion de la femme et l’égalité entre hommes et femmes sont un aspect des droits humains, une condition de la justice sociale. Les analyses de genre servent à reconnaître les liens de causalité sexospécifiques dans le programme et à identifier les problèmes, potentiels et les impacts négatifs imprévus pour planifier des mesures appropriées dans le cadre du projet. Les observations et recommandations de cette étude visent à soutenir le projet dans le développement de stratégies et d'activités efficaces pour promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte forestier et à garantir que les activités du projet n'ont pas de conséquences involontaires sur les groupes vulnérables pendant leur mise en œuvre selon l'approche DoNoHarm.

L'analyse de genre suit la structure officielle des analyses de genre de la GIZ. Ici on va fournir d'un bref résumé avec les points clés :

**Les dimensions de genre dans le pays ou la région**

La situation des femmes congolaises reste toujours préoccupante et les inégalités fondées sur les sexes très persistantes dans tous les niveau (institutions politique, société civil) et toutes les classes

La société congolaise traditionnelle est généralement régie par un système de patriarcat. En général, le rôle d’autorité de l’homme et la position de subordination de la femme est traduit à travers les différentes institutions et la vie sociale

La cadre juridique international et national est défini et offre une marge de manœuvre pour faire respecter l’égalité des sexes. Cependant, la réalité montre que les femmes continuent à faire l'objet de discriminations multiples dans les sphères publique et privée

Des inégalités hommes-femmes persistent dans tous les domaines de la vie quotidienne, parmi les plus importantes l´éducation/scolarisation, santé et pauvreté. Les femmes, et surtout des femmes pauvres des milieux ruraux, sont confrontées avec une faible autonomie financière. Une large part des hommes, à tous les niveaux de la société, sont critiques quant à l’autonomisation de la femme et la voir comme attaque directe contre les hommes, leur statut et leur pouvoir. Les hommes réagissent souvent par la violence domestique pour défendre leur statut

**Les dimensions de genre dans le secteur**

Le secteur forêt-environnement est toujours principalement géré par les hommes. Les inégalités entre les sexes dans le secteur sont particulièrement déterminées par les facteurs suivants les normes sociales et les règles institutionnelles des communautés rurales

la division du travail entre les sexes dans la gestion des forêts

l´absence de connaissances de base sur le genre

le droit successoral et la dépendance financière de la femme

le droit de propriété du titre foncier

Malgré les multiples sensibilisations de femmes, le taux de participation des femmes tant au niveau provincial que local aux activités liées à la gestion durable des forêts n’atteint pas toujours le 30 % exigé par la loi du pays. Les défis majeurs liés à l’éducation de la femme et le préjugé de la société

Les statistiques du BGF montrent que la participation des femmes aux ateliers était plutôt faible, tant au niveau étatique qu'au niveau local. Il semble qu'une meilleure compréhension du contexte soit nécessaire pour motiver les femmes à participer

**Sensibilité et compétences en matière de genre et parité au sein de la/des organisation(s) partenaire(s)**

Une compréhension réaliste de l'égalité des sexes en général manque chez les partenaires à tous les niveaux (du ministère aux communautés villageoises). Les contraintes suivantes expliquent l'absence d'activités liées au genre :

Manque de données fiables et actualisées sur l'égalité des sexes dans le secteur forestier

Une appréciation limitée et parfois même une résistance au concept de genre à tous les niveaux

Ressources humaines et financières limitées pour les activités de genre.

Concentration des activités de genre et de développement par le gouvernement, la société civile et les autres parties prenantes dans les zones urbaines

Le manque d'informations ventilées par sexe et le manque de compétences en matière d'analyse de genre

Représentation insuffisante des femmes aux postes de direction et, par conséquent, absence de représentation des préoccupations des femmes

Même si certains plans d'action nationaux identifient des problèmes liés au genre dans le secteur forestier et agricole, les mesures politiques ne semblent pas suffisantes pour résoudre ces problèmes et les méthodes d'application appropriées font défaut

**Actions pour une configuration sensible au genre à transformer les rapports de genre**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Actions de promotion de l’égalité des sexes** | 1. **Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles** |
| **Renforcement des capacités des femmes**  Formation modulaire dans la gouvernance (gestion des parcs). Former les femmes par exemple dans des positions de leadership et/ou avoir une bonne représentation des femmes au sein des structures de gouvernance du parc/comité villageois  **Autonomisation financière des femmes**  Acquérir une autonomie financière et une indépendance vis-à-vis des hommes par des activités génératrices des revenus (chaines de valeur, reboisement, etc.)  **Défense des droits des femmes et particulièrement les droits d’accès à la terre, les droits de propriété et les droits fonciers**  Sensibilisation des leaders politiques et des communautés, des gardiens de la coutume. Acquisition des titres de propriété et/ou les droits fonciers garantis par les femmes | **Sensibilisation sur l'égalité des sexes :**  Renforcement des capacités sur le genre et l´égalité des sexes pour les partenaires (femmes ET en particulière les hommes) dans tous les niveaux (national, provincial, villageois)  **Analyse de la planification des activités**  Dans la planification semestrielle du projet, les champs d'action discutent toutes les activités avec le point focal du genre, qui vérifie les impacts négatifs et positifs sur l´égalité des sexes et fait des propositions d'amélioration  **Développement d'un système de suivi sensible à l'égalité des sexes**  La documentation systématique des effets positifs et négatifs des activités et interventions ont sur les relations entre les sexes et sur les différentes situations de vie et préoccupations des femmes et des hommes |
| **Actions couvrant tous les Extrants** | |
| Le BGF applique une théorie du changement transformatrice et sensible au genre pour s'engager vers l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.  Il est fortement conseillé au BGF d´affirmer la collaboration avec des acteurs forts de l'égalité de genre comme Réseau Action Femmes (RAF), le Collectif des Associations Féminines pour le Développement (CAFED) et Rien sans les Femmes  La mise en place de réseaux inter-thématiques (informels et formels) où les femmes peuvent échanger leurs points de vue, organiser des évènements et attire d´autres femmes pour les motiver d´être active dans le secteur | Le BGF applique l´approche DoNoHarm dans toutes les activités  Améliorer le suivi des activités genre, par exemple par introduire un système des questionnaires pour évaluer l´impact des activités (par exemple par introduire des questionnaires directement après les activités/formations et quelques semaines/mois après pour voir si la sensibilisation était durable)  Intégrer les chefs traditionnels et les autorités indirectement en partageant des succès stories d'activités menées par des femmes et montrer que l'égalité des sexes est un avantage pour les femmes et les hommes afin qu'ils se sentent moins menacés  Pour renforcer les femmes sans trop s’immiscer dans le système social et pour éviter une augmentation de violence des hommes menacés par l´autonomisation le BGF applique l´approche « men as agents of change » et inclus les hommes dans la sensibilisation |
| **Actions pour Extrant A : Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l’utilisation durable de la biodiversité et des ressources agro – sylvo- pastorales sont améliorées** | |
| Former les partenaires sur l'intégration des questions de genre et des droits humains dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments  Conseiller l´intégration des aspects du genre dans les plans d’action/stratégies pour le Maniema (politique forestière nationale, stratégie d’énergie bois au niveau de la province, …)  Renforcer les capacités des femmes en niveau technique : Les femmes ont besoin d’acquérir des aptitudes par la formation et l’information pour être capables d’assumer des positions de leadership dans la gestion et la conservation de la biodiversité | Sensibilisation de l´équipe BGF et les partenaires sur l´importance de la diversité dans les équipes : Pourquoi est-il important de protéger et inclus les femmes et les autres groupes vulnérables ? |
| **Actions pour Extrant B Les processus de gouvernance locale sont améliorés** | |
| Promouvoir des structures d’épargne organisés par des femmes (et potentiellement avec des hommes)  Sensibiliser sur l´importance d´une participation des femmes dans les activités de développement lors des assemblées générales d’information au niveau de chaque village  Respecter la représentativité de 30% de femmes dans l’élection des comités de développement (si possible) à tous les niveaux (villages, groupements, chefferies),  Encourager les candidatures féminines par des succès stories partagées par des émissions de radio et des brochures | Ateliers sur la diversité au sein des équipes/pays : Pourquoi est-il important de protéger et inclus les femmes et les autres groupes vulnérables ?  Sensibilisation des hommes comme “Agents of change” : comment dois-je et comment puis-je, en tant qu'homme, soutenir les femmes dans le secteur ?  Sensibilisation des femmes contre les violences sexuelles/le harcèlement sexuel  Introduire des mécanismes de plainte (y inclus des complaints du harcèlement sexuel) |
| **Actions pour Extrant C La mise en valeur de l’utilisation durable des ressources forestière est améliorée** | |
| Affirmer l´autonomisation financière des femmes par promouvoir des activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée en tenant compte des groupes vulnérables et les peuples autochtones :  Appliquer l´approche « Reach-Benefit-Empowerment » par analyser les rôles et les relations entre les sexes tout au long de la chaîne de valeur, identifier les contraintes liées au sexe, évaluer les conséquences de ces contraintes et prendre des mesures pour les supprimer.  Appliquer l´approche chaines des valeurs transformatives au genre (par exemple pour bois d’énergie)  Appliquer l´approche chaines des valeurs sensibles au genre dans les chaines des valeurs local (par exemple pour les produits forestiers non ligneux)  Appuyer les femmes avec la sécurisation des titres foncière par des formations et une consultation continue.  Financer des projets communautaires pour les besoins des femmes par les revenus des activités économiques communautaires (par exemple la gestion des concessions communautaires, les chaînes de valeur locales)  Renforcer les compétences de comportement entrepreneurial des femmes par des ateliers et la création des réseau femmes | Promouvoir une sensibilisation et/ou animation communautaire sur les droits d’usage des ressources et les droits d’accès à la terre des femmes en particulier auprès des gardiens de la coutume.  Distinguer les femmes autochtones et les femmes rurales comme deux groupes vulnérables différents. Créer un échange, mais aussi proposer aux groupes des mesures individuelles de formation et de sensibilisation  Organiser des émissions radio traitant l´importance des femmes/groupes vulnérables comme agents de la gestion durable des forêts et de l'environnement  Formations à la communication non violente pour les partenaires afin de démanteler les normes sociales apprises  Applique l´approche « men as agents of change » et inclus les hommes dans la sensibilisation (par exemple par une système de jumelage et par ouvrir des atelier pour les hommes sur la masculinité) |
| **Actions pour Extrant D La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée** | |
| Promouvoir des femmes entrepreneur : Travailler avec des femmes entrepreneurs déjà établis (par example Wotech RDC) et les étudiantes par lancer des concours de technologie pour les énergies renouvelables  Imiter l'approche de Solar Sister : Solar sister achète en gros des produits d'énergie renouvelable et les distribue à des femmes entrepreneurs qui sont bien respecter dans ses communautés rurales. Ces distributeurs les revendent sur les marchés locaux et par l'intermédiaire de leurs réseaux, distribuant ainsi des lampes solaires et des poêles écologiques et réalisant une marge bénéficiaire. | Réduire le risque que la promotion des foyers améliorés avec les femmes ne renforce le stéréotype selon lequel les femmes ont leur place dans la cuisine par inclure les hommes dans les ateliers |
| **Actions pour Extrant E La mise en valeur d’une agriculture durable a été améliorée** | |
| Appuyer l’installation des champs école pour sensibiliser les femmes sur les nouvelles pratiques d’agriculture durable  Appuyer l’accès aux services financiers pour les femmes,  Sensibiliser sur la défense des droits des femmes et particulièrement les droits d’accès à la terre, les droits de propriété et/ou les droits fonciers. Dans ce contexte, le projet devrait également offrir des services de conseil concrets aux femmes qui souhaitent obtenir des droits fonciers  Construire et soutenir les coopératives de femmes dans la culture de leurs champs, qu'elles cultivent ensemble selon un mécanisme de rotation afin d'être plus efficaces et d'apprendre les unes des autres, par exemple Association pour le Développement des Femmes de Kailo (A.D.F.K.A) | Développer des matériaux (brochures, livres, photos, emissions radio) sur l’importance de la femme dans l´agriculture et la gestion collégiale des revenus provenant de leur exploitation  Promouvoir une sensibilisation et/ou animation communautaire sur les droits d’usage des ressources et les droits d’accès à la terre des femmes en particulier auprès des gardiens de la coutume. |
| Renforcement des capacités des points focaux genre dans les structures partenaires. Assurer qu´il y a toujours un homme et une femme dans les structures qui travaillent ensemble comme points focaux  Appui à l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'égalité des sexes | Le projet devrait s'attacher à aider les partenaires au niveau nationale mais aussi provincial à mettre en place une collecte de statistique sensible au genre et à introduire un système de suivi pour les activités de genre  Intégrer le partenaire dans les formations de genre pour un changement de mentalité, en particulière en niveau provinciale  Développer un mécanisme de plainte sur le harcèlement sexuel avec les structures partenaire |

# ANNEXE II Carte de la province

# ANNEXE III Budget : tranches initiales et suivantes

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget PIREDD Maniema GIZ** |  |  | Explications | **1er  tranche** | **2ème  tranche** |
|
|  | **Total Budget EUR** | **Total Budget in USD** |  | **USD** | **USD** |
| *predicted exchange rate as of 10.07.2020* |  | *1.119952500* |  | 10,000,000.00 | 20,000,000.00 |
| **1 Coûts personnel Totaux** | **10,888,761 €** | **12,195,659.23 USD** |  | **4,419,488** | **7,776,171** |
| 1.1 Personnel GIZ | 8,102,445 € | 9,074,922.19 USD | Ensemble des coûts personnel GIZ | **2,722,477** | **6,352,446** |
| 1.2 Services administratives | 1,566,316 € | 1,754,309.41 USD | Ensemble des coûts administratives et sécurité | **877,155** | **877,155** |
| 1.3 Consultants Nationaux et internationaux | 1,220,000 € | 1,366,427.63 USD | Fonds pour mobilisation des experts externes | **819,857** | **546,571** |
|  |  |  |  |  |  |
| **2 Travel** | **776,000 €** | **869,137.58 USD** |  | **217,751** | **651,387** |
| 2.1 Dépenses voyages terrain | 556,000 € | 622,732.59 USD | Coûts voyages (vers) terrain | **155,683** | **467,049** |
| 2.2 Dépenses voyages personnel national | 205,000 € | 229,604.64 USD | Coûts spécifiques voyages personnel national GIZ | **57,401** | **172,203** |
| 2.3 Autres dépenses voyages | 10,000 € | 11,200.23 USD | Voyages des services internes concernées GIZ | **2,800** | **8,400** |
| 2.4 Dépenses voyages assistants techniques |  |  |  |  |  |
| 2.5 Dépenses voyages experts intégrées |  |  |  |  |  |
| 2.6 Dépenses voyages experts rentrants |  |  |  |  |  |
| 2.7 Toute autre dépense liée aux voyages et deplacements | 5,000 € | 5,600.11 USD | Toute autre dépense liée aux voyages et deplacements | **1,867** | **3,733** |
|  |  |  |  |  |  |
| **3 Achats** | **1,705,070 €** | **1,909,717.02 USD** |  | **870,857** | **1,020,857** |
| 3.1 Fournitures, produits de base, matériaux | 1,255,070 € | 1,405,706.83 USD | Les biens et équipements pour la réussite des activités | **702,853** | **702,853** |
| 3.2 Constructions et achat matériaux de construction | 450,000 € | 504,010.19 USD | Constructions pour la réussite des activités | **168,003** | **318,003** |
|  |  |  |  |  |  |
| **4 Transferts et subventions aux partenaires** | **8,450,000 €** | **9,464,191.39 USD** |  | **3,154,730** | **6,309,461** |
| 4.1 Subventions d'appui | 650,000 € | 728,014.72 USD | Subventions pour mise en oeuvre des activités conjointes | **242,672** | **485,343** |
| 4.2 Subventions locales | 7,800,000 € | 8,736,176.67 USD | Subventions pour bénéficiaires | **2,912,059** | **5,824,118** |
|  |  |  |  |  |  |
| **5 Formations** | **305,000 €** | **341,606.91 USD** |  | **113,869** | **227,738** |
| 5.1 Coûts des participants aux formations | 305,000 € | 341,606.91 USD | Coûts des participations aux formations | **113,869** | **227,738** |
|  |  |  |  |  |  |
| **6 Autres coûts directs** | **2,905,064 €** | **3,253,737.80 USD** |  | **1,084,579** | **2,169,159** |
| 6.1 Coûts directs Siège | 3,720 € | 4,166.48 USD | Coûts directs Siège GIZ | **1,389** | **2,778** |
| 6.2 Coûts préparatives |  |  |  |  |  |
| 6.3 Coûts d'opération dans le pays | 1,200,000 € | 1,344,027.18 USD | Coûts d'opération dans le pays | **448,009** | **896,018** |
| 6.4 Services diverses et fournisseurs | 1,301,280 € | 1,457,463.07 USD | Services et fournisseurs tels que location salle,  restauration, licences IT, traductions | **485,821** | **971,642** |
| 6.5 Autres | 400,064 € | 448,081.07 USD | Prévision coûts directs | **149,360** | **298,721** |
|  |  |  |  |  |  |
| **7 Total Coûts directs** | **25,029,896 €** | **28,034,049.93 USD** |  | **9,861,275** | **18,154,772** |
|  |  |  |  | **35.18%** | **72.53%** |
| **8 Coûts indirects** | 1,752,093 € | 1,962,383.50 USD | **584,031** | **1,308,256** |
| **9 TVA** | 4,862 € | 5,445.28 USD | 1,915 | 3,527 |
|  |  |  |  |  |  |
| **Budget Total** | **26,786,850 €** | **30,000,000 USD** |  | **10,447,221** | **19,466,554** |

1. Budget global du projet de coopération germano-congolaise « Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts » mise en œuvre du 1er Avril 2020 au 31 Mars 2023 [↑](#footnote-ref-2)
2. DSCRP 2 - Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2011-2015 ; Stratégie 2020 (2011) ; PNEFEB 2 - Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité - (2011) ; Stratégie-cadre nationale REDD+ (2012) ; SNCB – Stratégie Nationale de la Conservation de la Biodiversité dans les Aires Protégées (2013) ; Plan de Convergence de la COMIFAC (2015) ; Plan d’investissement REDD+ (2015) ; Programme Pays de la RDC au Fonds Vert Climat (2018) [↑](#footnote-ref-3)